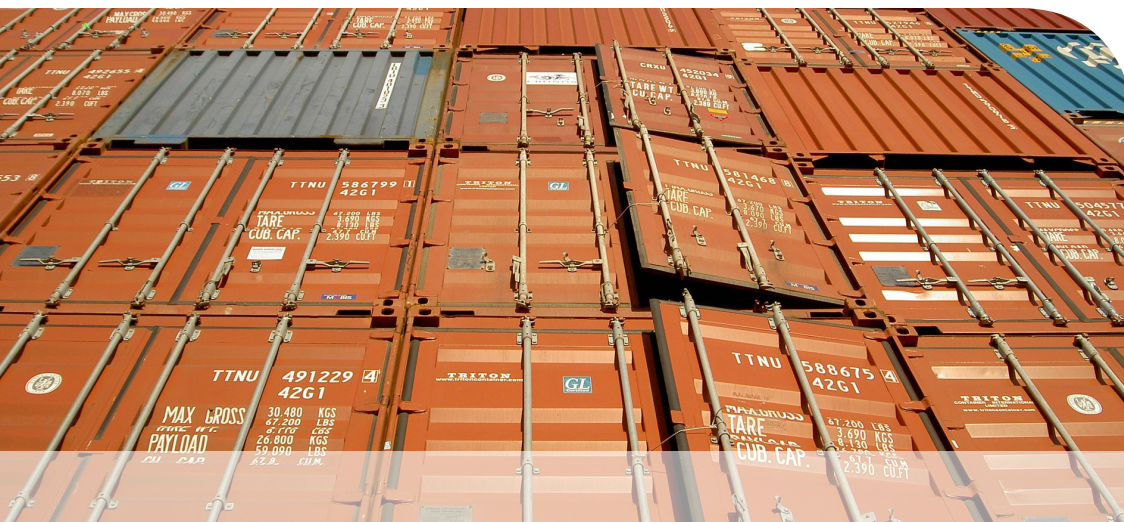


CAPTAGON : DÉCONSTRUCTION D'UN MYTHE



Laurent Laniel

Juillet 2017

Ce rapport constitue la version complète du numéro 10 de la publication *Drogues, enjeux internationaux* éditée par l'OFDT accessible à cette adresse <https://www.ofdt.fr/index.php?clD=939>.

Auteur : Laurent Laniel (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies/ European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction)

Coordination éditoriale : Michel Gandilhon, Julie-Émilie Adès (Observatoire français des drogues et des toxicomanies)

Maquette et cartographie : Frédérique Million

Vérifications bibliographiques : Isabelle Michot

L'auteur remercie les personnes suivantes pour leur soutien à la réalisation ce travail :

Julie-Émilie Adès, Andrew Cunningham, Michel Gandilhon, Annabelle Hahn, Rita Jorge, Roumen Sedefov, Thomas Seyler

Crédits photos couverture : © tpsdave / © DR

INTRODUCTION	4
AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE CAPTAGON®	6
DU CAPTAGON® AU « CAPTAGON »	9
DEMANDE DE CAPTAGON : LA GRANDE INCONNUE	11
L'OFFRE DE CAPTAGON : UNE DIVISION DU TRAVAIL BIEN MARQUÉE	13
LES MUTATIONS D'UNE PRODUCTION TRANSNATIONALISÉE	15
La connexion bulgare-turque (1990-2005)	15
Relocalisation au Proche-Orient (à partir de 2005)	16
Le rôle des « experts » européens	18
Production en Syrie ?	21
Production en Irak, en Jordanie ?	22
Diversification des sources d'amphétamine	23
Nouvelles connexions européennes	24
USAGE DE CAPTAGON ET TERRORISME DJIHADISTE	26
Le Captagon®/captagon et les attentats du 13 novembre 2015 en Île-de-France	26
Le « Captagon » et les attentats de mars et juin 2015 en Tunisie	27
Le captagon : une déclinaison du mythe des Assassins ?	29
CONCLUSION	31
BIBLIOGRAPHIE	32

INTRODUCTION

Les attentats du 13 novembre 2015 en Île-de-France ont engendré un intérêt soudain pour le stupéfiant désigné depuis une trentaine d'années sous le nom de « captagon », que de très nombreux médias ont hâtivement qualifié de « drogue des terroristes », « potion magique des djihadistes » ou « drogue de Daech » [78-80]. On dispose de relativement peu d'informations pour comprendre le captagon, d'où l'apparition de théories plus ou moins fantaisistes qu'il est souvent difficile de démontrer ou d'invalider. La production de connaissances sur le phénomène est en effet fortement contrainte par l'absence de données provenant des principaux marchés de consommation de cette drogue, dont les plus importants semblent être les pays du golfe Persique. En effet, si ces derniers pays et, plus globalement, l'ensemble des pays arabes, communiquent régulièrement des données de saisies de stupéfiants aux organisations internationales, peu d'éléments contextuels sont disponibles permettant d'en estimer la fiabilité en l'absence de systèmes officiels d'observation de la situation des drogues et étant donnée la forte stigmatisation de l'usage de drogues dans cette région. Ainsi, les données sanitaires et épidémiologiques systématisées permettant d'analyser sur des bases tant soit peu scientifiques la demande de captagon, notamment son ampleur, les groupes sociaux dont elle est issue et ses conséquences sont très lacunaires. Cela dit, il existe un ensemble d'éléments suffisamment fiables qui permettent de mieux comprendre ce qu'est et ce que n'est pas le captagon et de formuler une série d'hypothèses quant à la structure de l'offre de ce produit. C'est à ces tâches que s'attèle ce rapport.

Note sur la méthodologie

Les informations présentées dans ce travail ont été obtenues de diverses sources :

1. Sources bibliographiques classiques (articles, ouvrages, etc.) ;
2. Documentation et informations obtenues dans le cadre de diverses instances de l'Union européenne : mission d'information de l'EMCDDA (European Monitoring Centre for Drugs and DrugAddiction/Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) au Liban, réunions à l'EMCDDA, réunions des plans d'actions opérationnels EMPACT/cocaïne, héroïne et drogues synthétiques notamment au siège d'Europol et à Chypre, et séminaires de formation du Collège européen de police (Cepol) ;
3. Recherches sur Internet au moyen de Google ;
4. Recherches ciblées sur des sites spécifiques dont : médias écrits, télévisés, radiodiffusés et Internet ; organisations internationales et nationales officielles consacrées aux drogues illicites (EMCDDA, OFDT, OICS, ONUDC, etc.) ; sites d'organisations policières nationales et internationales (DEA, Europol, FSI, etc.) ; autres sites officiels (ANSM, Département d'État américain, etc.) ; sites d'organisations à but non lucratif (ONG, think tanks, etc.) ; autres (Youtube ; entreprises privées, etc.) ;

5. Entretiens avec des experts issus des champs suivants : policiers et douaniers enquêteurs et analystes ; spécialistes de police scientifique ; diplomates et autres fonctionnaires gouvernementaux ; médecins, psychiatres, psychologues et pharmaciens ; journalistes ; et membres d'ONG (réduction des risques ; criminalité organisée).

Ces stratégies complémentaires ont été mises en œuvre afin de minimiser les risques d'omission d'informations pertinentes.

Les recherches sur Internet ont été effectuées en 6 langues (allemand, anglais, espagnol, français, néerlandais et portugais), le français et l'anglais étant les langues les plus fréquemment employées. En particulier, le terme « captagon » a été introduit dans Google en combinaison avec d'autres termes (« Liban », « Arabie saoudite », « fénétylline », « production », « trafic », « consommation », etc.). Dans un premier temps, des paramètres peu ciblés ont été introduits dans le moteur de recherche afin d'identifier le plus grand nombre possible de sources pertinentes, qu'il a ensuite été nécessaire de trier afin d'éliminer de nombreux résultats non pertinents. Les sources pertinentes ainsi identifiées au moyen de Google ont été analysées en même temps que celles obtenues par d'autres moyens. Toutes ces sources sont référencées dans la bibliographie accompagnant ce travail.

Si la plupart des informations et données présentées ici proviennent de sources dites « ouvertes », auxquelles chacun peut accéder à loisir, un certain nombre ont été obtenues à partir de documents (ou d'entretiens) d'accès et de diffusion restreints, dont la majorité proviennent du champ policier, et qu'il n'a pas été possible ou souhaitable de référencer précisément ici. L'appartenance d'informations à cette dernière catégorie est signalée dans le texte.

Les entretiens ont été réalisés entre mai 2016 et mai 2017 auprès d'experts de différentes nationalités (Afghanistan, Allemagne, Belgique, Chypre, Espagne, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Israël, Jordanie, Liban, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni et Turquie), principalement en français et en anglais, le recours à des interprètes ayant été nécessaire pour certains experts de langues arabe et pachtounes. Diverses informations ont été obtenues directement auprès de collègues, experts de l'EMCDDA et de l'OFDT, ou grâce à leur aide. Une quinzaine d'entretiens semi-structurés ont été menés à Beyrouth, au Liban, lors d'une mission d'information d'une semaine effectuée par l'auteur en mai 2016 dans le cadre du projet EMCDDA-Programme européen de voisinage. Cette mission a également permis de collecter une importante documentation.

L'auteur remercie toutes les personnes qui, au Liban et en Europe, lui ont accordé de leur temps pour partager leurs connaissances et documentation.

AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE CAPTAGON®

À l'origine, « Captagon® »¹ est le nom d'un médicament psychotrope commercialisé, à partir du début des années 1960, par la firme allemande Degussa Pharma Gruppe sous forme de comprimés de couleur blanchâtre estampés d'un logo caractéristique représentant deux demi-lunes (voir photo). Le Captagon® était alors prescrit principalement dans le cadre du traitement du trouble déficitaire de l'attention, de la narcolepsie et comme psychostimulant. Ses deux principaux marchés furent, semble-t-il, l'Europe (occidentale et de l'Est) et le Moyen-Orient.

Le Captagon® est composé de la fénétylline, dont chaque comprimé contient 50 mg. La fénétylline est une phénéthylamine, une drogue de synthèse de la famille des amphétamines. Ses effets, quoique moins puissants, sont similaires à ceux de la d-amphétamine dont le sulfate est communément vendu sur les marchés des drogues illicites européens sous le nom de « speed ». La molécule de fénétylline est issue d'une combinaison chimique d'amphétamine et de théophylline. Cette dernière est un alcaloïde naturel, bronchodilatateur et stimulant léger de la même famille que la caféine². La théophylline n'est pas placée sous contrôle international et l'on peut donc s'en procurer sans difficulté. La fénétylline est une prodrogue³, elle est métabolisée dans l'organisme en amphétamine et théophylline, si bien qu'il est très difficile de mettre en évidence la prise de fénétylline chez un sujet au moyen d'examen médico-légaux.

Comprimés de captagon



© Department of Identification and Forensic Science, Israel Police

Le Captagon® en France

C'est par un arrêté d'octobre 1995 qu'ont été interdites en France la fabrication et la vente de Captagon® et de toutes les autres préparations contenant de la fénétylline, substance inscrite sur la liste des stupéfiants par arrêté du 22 février 1990. Toutefois, la France a été l'un des cinq pays au monde (avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) à déclarer faire un usage médical de fénétylline jusque dans les années 2010. À compter de 2003 et jusqu'en 2010, en effet, l'Agence nationale de sécurité du médicament et produits de santé (ANSM) a délivré des autorisations temporaires d'utilisation nominatives (ATUn), portant vraisemblablement sur de petites quantités (qui ne sont pas communiquées), pour quelques patients présentant une narcolepsie.

1 Afin de marquer une différence désormais bien réelle, mais qui se trouve comme floutée du fait d'une homonymie résultant de péripéties historiques source de confusion en France et ailleurs, le présent travail distingue systématiquement les deux termes suivants : « Captagon® » et « captagon », définis consécutivement au moyen des informations disponibles.

2 La théophylline est présente notamment dans le café, le thé et le cacao.

3 Une prodrogue est un médicament administré sous une forme inactive. Une fois administrée, la prodrogue est métabolisée *in vivo* en un métabolite actif.

C'est la firme belge Eumedica, S.A., qui est indiquée comme fournisseur du Captagon® utilisé dans ce cadre depuis 2005⁴. À partir de 2010, l'ANSM n'a plus délivré d'ATU, hormis pour un seul patient jusqu'à épuisement du stock en 2013. Le Captagon® n'est donc plus utilisé à des fins médicales en France. L'ANSM indique qu'actuellement plus aucun patient n'est traité et plus aucune pharmacie hospitalière ne dispose de produit [5].

La France a déclaré avoir importé de la fénétylline (1 kg, soit l'équivalent de 20 000 comprimés de Captagon®) à l'OICS (Organe international de contrôle des stupéfiants) pour la dernière fois en 2008 [6, p. 192] mais ses besoins annuels médicaux et scientifiques tels que rapportés par cet organisme ont oscillé durant les années 2010 entre 3 kg (2010) et 10 g (2016) [3, 6, 7]. Ces chiffres suggèrent l'existence d'un décalage relativement important entre les besoins déclarés (par exemple, 3 kg en 2010 et de nouveau en 2013) et les quantités de fénétylline apparemment disponibles en France (1 kg importé en 2008). Ce décalage demeure inexplicable, à moins qu'il ne soit dû à des omissions de déclaration (de stocks, de fabrication ou d'importation) de la part de la France ou d'enregistrement de la part de l'OICS.

Le Captagon® a fait l'objet d'abus en France durant la période 1970-1990, en particulier dans les milieux sportifs où il a été utilisé comme produit dopant du fait de ses propriétés psychostimulantes. Ainsi, des cyclistes, entraîneurs, pharmaciens et médecins ont été jugés à Laon en 1987 dans le cadre de la première affaire de dopage de grande envergure découverte en France, qui impliquait l'utilisation d'importantes quantités de Captagon® [9]. En outre, divers footballeurs professionnels ont déclaré en avoir fait usage durant les années 1990, certains parlant même d'une « folie [...] autour du Captagon » [10, 16]. (Des témoignages similaires sont parus à propos du football professionnel allemand [11-13]). Enfin, à en croire diverses sources, l'usage de stimulants, « du Captagon surtout », était « généralisé » voire « banalisé » dans le rugby français, y compris au sein de l'équipe nationale durant les années 1980 et 1990. De plus, la directrice du laboratoire de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) déclarait en mars 2013 devant une commission d'enquête du Sénat que c'est dans le rugby que le plus grand nombre de cas de dopage était constaté [14, 15].

La fénétylline a été inscrite au Tableau II de la Convention des Nations unies de 1971 sur les substances psychotropes en 1986⁵. Selon les données publiées chaque année par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), chargé de veiller au respect des conventions internationales sur les stupéfiants et les psychotropes, plus aucun pays ne fabrique de fénétylline depuis 2009. Les quantités encore utilisées à des fins médicales ou de recherche dans le monde, soit 180 g au total estimés en 2015, proviendraient donc de stocks licites restant disponibles [1, 2]. Il est difficile de se faire une idée précise de l'importance de ces stocks à l'heure actuelle du fait d'erreurs manifestes dans les derniers chiffres publiés par l'OICS [2]⁶. Toutefois, d'après le rapport de l'Organe sur les substances psychotropes publié en 2011 : « *fin 2009, les stocks [mondiaux] de fénétylline étaient pratiquement épuisés* » [3, p. 64].

4. Eumedica, S.A., dont le siège social est à Bruxelles, est une entreprise pharmaceutique spécialisée dans production et la distribution de produits hospitaliers de niche (<http://www.eumedica.com/fr>). C'est le laboratoire français Viatris qui est nommé comme fournisseur du Captagon® sur l'ATU de 2004 (<http://ansm.sante.fr/content/download/4673/47038/version/3/file/atu.xls>).

5. Aux fins de la Convention de 1971 la désignation chimique de la fénétylline est « $[[(\alpha\text{-méthylphényl})\text{amino}]\text{-2éthyl}]\text{-7théophylline}$ » ; celle de l'amphétamine est « $(\pm)\text{-}\alpha\text{-méthylphényléthylamine}$ ».

6. Les rapports publiés annuellement par l'OICS présentent notamment les statistiques d'importation et d'exportation de psychotropes placés sous contrôle déclarés par l'ensemble des pays du monde. Ils permettent donc de déduire une estimation minimum des stocks mondiaux disponibles pour une année donnée. Or, pour la fénétylline, le dernier en date de ces rapports, qui contient les données de 2014, n'indique aucune exportation. En revanche, les quantités qui y sont présentées comme importées sont extraordinairement élevées : 10,6 tonnes en 2014 ; 9,8 tonnes en 2013 ; etc., sans que l'OICS n'y consacre le moindre commentaire dans la partie narrative du rapport [2, p. 277 et p. 289]. Ceci ne peut résulter que d'une erreur sachant qu'en 2005 les plus gros stocks mondiaux, détenus par les Pays-Bas, se montaient à 212 kilos et que la fénétylline n'est plus fabriquée nulle part depuis 2009 [1, 4].

L'Organe précise qu'en 1987, soit un an après l'inscription de la fénétylline au Tableau II de la Convention de 1971, ces stocks, détenus en Allemagne, Espagne et Suisse, se montaient à près de 4 t⁷ mais qu'ils ont ensuite fortement baissé du fait de la destruction de la totalité des réserves suisses et de la moitié des stocks allemands, respectivement en 1991 et 1992 [3, 7]. On ne sait pas en revanche ce qu'il est advenu des stocks espagnols, qui ne sont plus mentionnés dans aucun rapport de l'OICS après 1991.

Ces destructions visaient à mettre fin à des tentatives « *sporadiques* » de détournement de fénétylline, au moyen de fausses autorisations d'importation, vers les marchés illicites survenues après 1986. D'après l'OICS, de telles tentatives n'auraient été couronnées de succès que dans de « *très rares cas* », leurs auteurs ayant été « *rapidement découverts* ». Quoiqu'il en soit, les stocks allemands ayant réchappé de la destruction et d'éventuels détournements (soit 573 kg en 2000) avaient été entièrement exportés aux Pays-Bas en 2001.

Au milieu des années 2000, les Pays-Bas étaient ainsi le seul pays au monde à détenir encore des quantités assez importantes de fénétylline (212 kg fin 2005), dont ils étaient le premier exportateur mondial, principalement vers la Belgique. En 2005, ce dernier pays était devenu le premier importateur mondial de fénétylline (68 kg) dont il réexportait au total 7,6 kg vers l'Allemagne et la France [4, p. 61]. Le siège social de la firme Eumédica, S.A. qui a fourni du Captagon[®] à la France entre 2005 et 2013 est situé à Bruxelles, et c'est vraisemblablement cette entreprise qui était le principal, voire l'unique, destinataire de la fénétylline importée des Pays-Bas (voir encadré ci-dessus). Les derniers mouvements sur le marché de la fénétylline dont l'OICS ait rendu compte sont survenus en 2009, année où la Belgique a déclaré en avoir exporté 6 kg et l'Allemagne en avoir importé 5 kg [1]. En résumé, il apparaît donc qu'en 2017 le médicament dont le nom commercial est Captagon[®] n'est plus utilisé à des fins médicales ou de recherche dans le monde qu'en très petites quantités, que son principe actif, la fénétylline, n'est plus fabriqué et que les stocks mondiaux de cette substance sont presque épuisés. Ainsi, contrairement à ce qu'indique un rapport récent du Département d'État américain d'après qui le Liban serait « *un point de transit de [...] fénétylline* », il est très improbable que les millions de comprimés de captagon saisis annuellement depuis la fin des années 1990 en Europe, en Turquie, en Afrique, au Proche-Orient et dans la péninsule Arabique soient issus d'un détournement du médicament Captagon[®] ou de son principe actif, la fénétylline [17, 31, 32, 34, 36].

7. Les besoins médicaux mondiaux de fénétylline ont été estimés par l'OICS en 1988 à 350 kg par an, si bien que les 4 tonnes encore stockées en 1987 permettaient de couvrir plus de 11 ans de consommation mondiale, c'est-à-dire qu'ils étaient totalement démesurés par rapport aux besoins mondiaux [1, p. 66].

DU CAPTAGON® AU « CAPTAGON »

En revanche, les informations disponibles indiquent qu'il s'agit de contrefaçons du médicament originel, c'est-à-dire de comprimés, pas toujours blanchâtres mais souvent estampés d'un logo imitant celui du Captagon®, fabriqués clandestinement et ne contenant pas de fénétylline. En effet, bien que des détournements de stocks de fénétylline fabriquée à l'époque des démocraties dites populaires aient initialement permis à des trafiquants d'Europe de l'Est, surtout bulgares, d'alimenter les marchés arabes en comprimés contenant de la fénétylline jusque vers la fin des années 1990 [8, 18, 37], il semble que l'épuisement des stocks « communistes » ainsi que les mesures de contrôle et les destructions de stocks évoquées plus haut les aient progressivement poussés à utiliser d'autres substances. Les documents rendant compte de résultats d'analyses de comprimés de captagon saisis dont on dispose, quoique peu nombreux et difficilement comparables entre eux, permettent malgré tout de se faire une idée de la composition, fort variable, du captagon faisant l'objet d'un trafic illicite.

Ces rapports, qui rendent compte de tests de police scientifique effectués sur du captagon saisi en Arabie saoudite, Bulgarie, Irak, Jordanie, Liban, Serbie, Turquie et Yémen, et couvrent sporadiquement une période de plus de 20 ans (1992 à 2013), indiquent que la drogue illicite utilisée le plus souvent comme principe actif dans les comprimés de captagon est l'amphétamine, en combinaison avec d'autres substances [18-25, 50, 60]. Une seule source rend compte de comprimés de captagon constitués exclusivement d'amphétamine (outre les excipients) provenant d'une saisie serbe du milieu des années 2000 [24]. D'après ces éléments, de la méthamphétamine peut aussi très exceptionnellement être utilisée.

Toutes ces analyses, sauf la plus ancienne [18], soulignent l'absence totale de fénétylline dans le captagon saisi. La présence simultanée, dans certains comprimés, de théophylline et d'amphétamine sans que les deux substances aient été combinées par réaction chimique pour former de la fénétylline révèle peut-être une tentative, certes vaine, des producteurs de captagon de mieux imiter le Captagon®.

De plus, il est à noter qu'entre 12 % et 16 % des comprimés testés en Arabie saoudite ne contiennent pas d'amphétamine, mais sont composés de divers mélanges d'autres substances différemment actives : caféine, éphédrine, chloroquine, quinine, théophylline, paracétamol, etc. [18, 19]. De même, deux saisies de captagon effectuées au Liban au premier trimestre

Fer à marquer le logo des deux demi-lunes



Source NC

2016 portaient sur des comprimés n'ayant, pour tout principe actif, que de la caféine⁸. De tels comprimés constituent donc, outre des contrefaçons, des « arnaques » car ils ne produisent pas d'effets stimulants à la hauteur de ceux recherchés par les consommateurs⁹.

En outre, même lorsque les comprimés contiennent de l'amphétamine, les dosages varient considérablement¹⁰. D'après des analyses saoudiennes, de l'amphétamine était présente seulement à l'état de « traces » dans la moitié des comprimés testés, tandis que 38 % d'entre eux contenaient de l'amphétamine en quantités estimées « importantes » [19]. De même, les tests du laboratoire de la Drug Enforcement Administration (DEA) américaine sur 4 saisies de captagon effectuées en Irak en 2009, ont révélé des comprimés diversement constitués de mélanges contenant entre 7 et 20 mg d'amphétamine, 30 et 65 mg de caféine, 14 et 39 mg de théophylline et 9 à 21 mg de paracétamol [23]. Enfin, des analyses récemment réalisées par le Bundeskriminalamt (BKA) allemand sur 4 échantillons provenant de différentes saisies de captagon effectuées au Liban en 2013 montrent des comprimés contenant de 8 % à 14 % de sulfate d'amphétamine, 12 % à 35 % de caféine, 10 % à 14 % de théophylline, 6 % à 20 % de paracétamol et 30 % à 50 % d'excipients divers [25]. Il semblerait donc que, dans une majorité de cas, la substance active rencontrée en plus grande quantité dans les comprimés de captagon soit la caféine. L'amphétamine, lorsqu'elle est effectivement présente, reste la plupart du temps minoritaire.

En résumé, les comprimés vendus sur les marchés des drogues du monde arabe sous le nom de « captagon » sont des contrefaçons ayant un aspect et portant un logo similaires à ceux du Captagon[®] originel. Le nom « captagon » a été conservé ; il a été en quelque sorte transféré depuis le marché licite, d'où le médicament originel a désormais disparu, vers le marché illicite. Pour le reste, le captagon n'a plus grand-chose à voir avec le Captagon[®].

Ces éléments permettent de démystifier le « captagon » et d'exposer sa véritable et très prosaïque nature : du « speed » en « cachetons » souvent coupés à la caféine.

8. Communication orale des Douanes libanaises à l'auteur, port de Beyrouth, 18 mai 2016.

9. En cela, les marchés arabes du captagon ressemblent aux marchés occidentaux des drogues de synthèse, notamment celui de « l'ecstasy » dont le nom laisse espérer au consommateur qu'elle contient principalement de la MDMA (3,4-méthylènedioxyamphétamine) mais dont la composition réelle peut être fort diverse et ne pas contenir de MDMA du tout [26, 30, 105].

10. La situation est identique en Europe où la pureté des produits vendus pour de l'amphétamine connaît de grandes variations. Ainsi, les données de l'EMCDDA pour 2015 indiquent des moyennes nationales oscillant entre 7 % (Danemark) et 48,1 % (Slovaquie). En France, la pureté des poudres vendues comme de l'amphétamine sur le marché illicite variait en 2015 entre 0 % et 73,3 %, pour une moyenne nationale de 24,9 % [27]. La caféine est sans doute le produit le plus souvent utilisé pour couper l'amphétamine vendue en France et en Europe [105, 106].

DEMANDE DE CAPTAGON : LA GRANDE INCONNUE

Il n'existe que peu d'éléments concernant les marchés de consommation du captagon des pays du Golfe, si bien qu'il est très difficile d'en comprendre les dynamiques. En outre, les données disponibles sont relativement anciennes. C'est donc de l'offre, telle que reflétée dans les résultats communiqués par les institutions chargées de lutter contre le trafic, que l'existence d'une forte demande est déductible.

Les estimations les plus récentes concernant l'usage de substances de type amphétamine (amphétamine type stimulants - ATS), qui incluent l'amphétamine (et donc le captagon) et la méthamphétamine mais, dans ce cas, excluent les substances de type « ecstasy », ont été produites par l'ONUDC. Elles indiquent que la prévalence annuelle en population générale (15-64 ans) de l'usage d'ATS était de 0,27 % au Koweït en 2005 et 0,40 % en Arabie saoudite en 2006, seuls pays pour lesquels de telles estimations existent. Pour l'ONUDC ces chiffres semblent trop bas si on les compare à ceux des saisies, les quantités d'amphétamine interceptées dans la péninsule arabique depuis 2008 constituant plus de 50 % du total saisi dans le monde. L'ONUDC conclut que la prévalence de l'usage d'amphétamine/captagon dans cette région est très certainement sous-évaluée [72]. En comparaison, en Europe, où l'on saisit beaucoup moins d'amphétamine que dans les pays arabes, la prévalence annuelle de l'usage d'amphétamine et de méthamphétamine au sein de la population (15-64 ans) varie entre 0 % au Portugal et 1,6 % aux Pays-Bas selon les derniers chiffres de l'EMCDDA [27].

Les autres données disponibles concernent le traitement pour usage. Elles indiquent que les 3 027 personnes traitées pour une dépendance aux ATS en Arabie saoudite en 2012 représentaient 51 % du total des patients. En revanche, d'après une étude menée aux Émirats arabes unis entre 2002 et 2011 c'est l'alcool qui constitue, et de loin, la drogue dont l'usage fait le plus fréquemment objet de traitement parmi les 367 patients, tous de sexe masculin, dont les dossiers ont été analysés, quoique cette étude semble aussi indiquer une augmentation du nombre de patients recevant un traitement pour usage d'amphétamine et de méthamphétamine [72, 128].

Les données de saisies, plus complètes, sont publiées chaque année par l'ONUDC dans une annexe en ligne de son Rapport mondial sur les drogues (<https://data.unodc.org>). Cet outil permet d'effectuer des recherches sur les quantités des principaux stupéfiants saisis dans les régions et pays du monde, dont l'amphétamine¹¹. Dans le cas de cette dernière drogue, les résultats chiffrés par pays portent dans plusieurs cas la mention « Captagon », ce qui permet

11. L'ONUDC présente ces données de saisies, soit en nombre de comprimés, soit en quantités exprimées en kilogrammes. Dans ce dernier cas, les quantités reflètent la masse brute des comprimés – excipients et produits de coupe y compris – et non pas celle de la seule amphétamine qu'ils sont censés contenir. L'ONUDC applique un facteur de conversion unique de 170 milligrammes par comprimé [129]. De la sorte, et à titre indicatif, en se basant sur les données lacunaires d'analyse de comprimés de captagon dont il est rendu compte plus haut, qui indiquent une valeur maximale de 20 milligrammes d'amphétamine par comprimé, il faudrait diviser au minimum par 8,5 les chiffres de l'ONUDC pour obtenir une estimation grossière des quantités d'amphétamine effectivement saisies dans les Pays du Golfe. Cela rend toute comparaison entre l'amphétamine saisie dans le Golfe et celle interceptée ailleurs dans le monde aléatoire. D'autant que, les quantités de « speed » saisi en Europe sous forme de poudre sont elles aussi rapportées comme « amphétamine » en kilogrammes « bruts », et qu'elles reflètent donc non seulement la masse du principe actif illicite mais aussi, et sans doute principalement, celle des produits de coupe.

de déduire que l'amphétamine interceptée se présentait sous la forme de comprimés de captagon. La dernière année pour laquelle des données sont disponibles est 2014 mais il semble que les saisies de captagon n'aient cessé d'augmenter depuis dans divers pays du Golfe ainsi qu'au Proche-Orient (Émirats, Israël, et Jordanie en particulier)¹². Les statistiques plus récentes pour le cas du Liban indiquent la saisie de plus de 15 millions de comprimés en 2015, soit moitié moins que l'année précédente qui avait été, il est vrai, une année record [54]. Les quantités cumulées de produit spécifiquement désigné comme « Captagon » saisi dans 5 pays du Golfe (Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Yémen) entre 2010 et 2014 se montent à 4,87 millions de comprimés et 1,43 tonne. Les Émirats rapportent en outre près de 41 kg d'amphétamine non spécifiée « Captagon » en 2010. Durant la même période, l'Arabie saoudite a été le pays réalisant de loin les plus grosses saisies d'amphétamine qui totalisent plus de 325 millions de comprimés, dont plus de 100 millions rapportés pour la seule année 2014. Bien que les autorités saoudiennes ne le spécifient pas, il est sans doute légitime de considérer que l'immense majorité des comprimés saisis dans ce pays était du captagon.

Des dizaines de millions de comprimés, pour la plupart identifiés comme « Captagon », ont en outre été saisis de 2010 à 2014 dans les pays du Proche-Orient que sont l'Irak, la Jordanie, le Liban, et la Syrie. Ces pays sont considérés comme des territoires de transit ou de production de captagon et non de grands marchés de consommation bien que des informations récentes indiquent que la consommation y soit en hausse, en particulier en Syrie [72, 130].

12. Entretien avec des policiers émirati, jordanien et israélien réalisés dans le cadre d'une réunion EMPACT tenue à Nicosie, Chypre, le 4 avril 2017.

L'OFFRE DE CAPTAGON : UNE DIVISION DU TRAVAIL BIEN MARQUÉE

À l'instar de celle des autres drogues vendues sous forme de comprimés, la production illicite du captagon peut être décomposée en deux phases distinctes : la synthèse chimique de la substance active illicite, dans ce cas de l'amphétamine ; puis la fabrication des comprimés (compression). En Europe, comme semble-t-il dans les autres régions où l'on produit du captagon, bien que ces deux phases puissent être effectuées dans les mêmes locaux, elles sont souvent menées à bien dans des lieux, voire des pays, différents et parfois par des groupes de trafiquants distincts [28, 29]. C'est qu'elles requièrent des produits, matériels et des compétences techniques différents.

Cette séparation physique des phases de production permet de réduire les dommages issus d'éventuels saisies ou vols des drogues, produits chimiques et équipements mais résulte avant tout de la plus forte contrainte logistique qui s'impose aux producteurs illicites de drogues de synthèse : l'acquisition des précurseurs chimiques. Cette tâche délicate n'est l'apanage que de quelques spécialistes. En revanche, l'obtention des autres substances (excipients, caféine, théophylline et autres produits de coupe) et des presses nécessaires à la production de comprimés présente beaucoup moins de difficulté car elles ne sont pas soumises à contrôle international.

Les précurseurs de l'amphétamine

Les principaux précurseurs de l'amphétamine sont la noréphédrine et le Phényl-I propanone-2 (P-2-P), aussi appelé phénylacétone ou benzylméthylcétone (BMK). Ces deux produits chimiques sont inscrits au Tableau I de la Convention de 1988. Il en va de même pour les précurseurs de la méthamphétamine (éphédrine et pseudoéphédrine).

Il n'est pas aisé de se procurer ces produits chimiques placés sous contrôle international. Ainsi, l'obtention à des fins illicites de BMK, de loin le précurseur le plus utilisé pour la fabrication d'amphétamine, nécessite une infrastructure particulière. Celle-ci doit permettre : soit d'acheter du BMK auprès d'un fabricant licite ou de toute entreprise qui en stocke en grande quantité, ce qui nécessite en principe qu'une autorisation soit accordée par une autorité nationale au moins ; soit de synthétiser illégalement du BMK à partir de ses propres précurseurs (on parle alors de « pré-précurseurs »), dont nombre ne sont pas placés sous contrôle et dont de grandes quantités peuvent être obtenues en Asie. Bien qu'il ne soit pas impossible de se procurer du BMK directement auprès d'entreprises licites [cf. infra], c'est assez difficile car ce produit, utilisé de longue date pour la production de drogues illicites, est surveillé par les autorités nationales et internationales.

De plus, le BMK est relativement peu employé dans l'industrie où il sert principalement à la production d'amphétamine et de méthamphétamine pharmaceutiques, ce qui rend le repérage des tentatives de détournement moins ardu. Ainsi, les besoins licites en BMK estimés pour l'ensemble du monde en 2015 se montaient à 37 tonnes, contre, par exemple, 248 tonnes d'éphédrine [1]. De ce fait, les producteurs illicites d'amphétamine ont désormais fréquemment recours à des « pré-précurseurs », notamment l'alpha-phénylacétoacétonitrile (APAAN), l'acide phénylacétique (PAA), placés tous deux sous contrôle international, et plus récemment l'alpha-phénylacétoacétamide (APAA) et divers autres produits chimiques non contrôlés, ainsi qu'à des formes dites « masquées » comme le bisulfite de BMK, le glycidate de BMK, etc. [28, 29]¹³.

De par leur infrastructure et leur savoir-faire en matière d'acquisition et de stockage de tonnes de produits chimiques contrôlés, d'achat ou de fabrication des équipements nécessaires (cuves à réaction, etc.) et de capacités techniques et logistiques de production de drogues et/ou de précurseurs, les organisations criminelles qui maîtrisent la synthèse de l'amphétamine en grandes quantités jouissent d'une position prépondérante sur le marché du captagon. Ces « grossistes » peuvent évidemment fabriquer eux-mêmes des comprimés, mais ils sont aussi en mesure de vendre de l'amphétamine « en vrac » à des tiers qui se chargeront uniquement de la mélanger à d'autres substances (produits de coupe, excipients) et de fabriquer les comprimés. C'est cette séparation des tâches qui explique pour une large part la grande diversité des mélanges de substances mise en évidence par les analyses de cachets de captagon évoquées plus haut.

Quoique les données disponibles ne permettent, ici encore, aucun jugement définitif, il apparaît vraisemblable que l'offre actuelle de captagon se structure autour de deux types d'acteurs : d'un côté, une poignée d'organisations criminelles professionnalisées productrices d'amphétamine et qui disposent de puissantes connexions en amont et en aval de la synthèse du principe actif ; de l'autre, un nombre plus important de groupes clients : les « compresseurs », plus dépendants de contextes locaux ou régionaux et qui constituent, en quelque sorte, une « caste » d'artisans et de sous-traitants du trafic. Cela n'exclut pas qu'agissent en parallèle un certain nombre d'intermédiaires, de petits producteurs d'amphétamine indépendants et de compresseurs « d'arnaques », nombre de ces rôles pouvant d'ailleurs être interchangeables au gré des circonstances, et en particulier de la disponibilité des intrants.

L'une des conséquences importantes de cet état de fait est que, pour peu qu'on dispose d'amphétamine, la production de comprimés de captagon peut être effectuée simultanément, à diverses échelles, en divers lieux et par divers groupes non nécessairement connectés les uns avec les autres. Cette configuration décentralisée rend l'offre de ce produit difficile à cerner et à combattre efficacement. Surtout, elle facilite l'utilisation du trafic de captagon dans le cadre d'activités guerrières comme les achats d'armes, l'entretien de combattants, etc. [39].

Une autre conséquence importante est que, pour qui s'efforce de comprendre l'offre de captagon, la tâche à accomplir en priorité est de se demander : « d'où provient l'amphétamine ? ».

13. Le BMK est également un précurseur de la méthamphétamine. D'après les Nations unies, la synthèse de 1 kg d'amphétamine ou de méthamphétamine dans un laboratoire clandestin requiert entre 1,5 et 1,8 litre de BMK [40]. Il faut environ 1,5 kg d'acide phénylacétique pour obtenir 1 litre de BMK [43].

LES MUTATIONS D'UNE PRODUCTION TRANSNATIONALISÉE

La production de captagon à destination des marchés de consommation des pays du Golfe est depuis l'origine un phénomène transnational. Depuis le milieu des années 1990 deux grandes étapes peuvent être distinguées.

La connexion bulgaro-turque (1990-2005)

Initialement, les marchés étaient alimentés principalement depuis l'Europe balkanique et la Turquie. La synthèse d'amphétamine, le plus souvent à partir de BMK, et la fabrication des comprimés avaient lieu dans des pays comme la Slovénie, la Serbie et, surtout, la Bulgarie, bien qu'il soit probable que du captagon ait été dès cette époque fabriqué (synthèse et compression) au Proche-Orient. Une partie de l'amphétamine produite en Bulgarie était envoyée en Turquie, où elle servait à la compression de captagon, parfois au sein d'entreprises pharmaceutiques ayant pignon sur rue [35, 38, 40]. Toutefois, des trafiquants bulgares fabriquaient et exportaient parallèlement des comprimés, souvent via la Turquie voisine. Des liens historiques existent entre les milieux criminels bulgares et turcs dans le trafic de gros d'héroïne vers l'Europe occidentale par la « Route des Balkans ». De l'amphétamine était aussi synthétisée en Turquie, notamment à Istanbul, et dans les provinces de Gaziantep et Hatay (Antioche) frontalières de la Syrie [34, 40]. Depuis la Turquie, les comprimés étaient transportés vers la péninsule arabique par la route via la Syrie, le Liban et la Jordanie, mais aussi des pays du Caucase comme la Géorgie et l'Arménie. La voie maritime était également utilisée. Par exemple, une affaire survenue en 2007 révéla que du captagon était envoyé de Turquie vers l'Europe occidentale par la route, à travers les Balkans, puis expédié par bateau à partir de ports ouest-européens vers le Proche-Orient et la péninsule Arabique [28, 34-37, 40]. Il est vraisemblable que la voie aérienne était aussi employée, même si aucune source l'attestant n'a été identifiée. La connexion bulgaro-turque aurait ainsi dominé le trafic de captagon jusque vers le milieu des années 2000.

Le démantèlement partiel de cette filière a alors débuté. Dans l'optique de l'entrée de leur pays dans l'Union européenne en 2007, les autorités bulgares se mobilisèrent fortement contre la production de captagon entre 2003 et 2006. Pas moins de 18 laboratoires de synthèse d'amphétamine et/ou de compression, pour la plupart de grande dimension, ont ainsi été démantelés dans le pays entre 2001 et 2007. Parallèlement, les saisies bulgares d'amphétamine et de comprimés explosèrent, passant de 65 kg en 2001 à 1,45 tonne en 2004 et 1,1 t en 2005, avant de retomber à 113 kg en 2007. En outre, plusieurs centaines de litres de BMK et d'acide phénylacétique furent saisis en Bulgarie durant cette période. De l'autre côté de la frontière, dès 2002, « l'Opération Kilit » révéla qu'existaient en Turquie des laboratoires clandestins de synthèse d'amphétamine et de compression de captagon d'une dimension jusque-là insoupçonnée. Quatre ans plus tard, en 2006, 12 laboratoires (synthèse et compression) qui y furent démantelés, dont au moins deux de grande taille. Les saisies de captagon en Turquie

atteignirent des sommets : de 1,1 million de comprimés en 2001 à près de 9 millions en 2004 puis 20 millions en 2006, un record jamais égalé depuis. C'est aussi à cette période que les plus grosses saisies turques de BMK eurent lieu, soit 225 litres au total en 2005 et 2006 [27, 28, 40-42].

Les coups portés en Bulgarie et en Turquie, sans en finir entièrement avec le « business » du captagon dans ces pays [28, 48, 49], semblent néanmoins avoir entraîné une redistribution des cartes de l'offre dès le milieu des années 2000. D'une part, la production d'amphétamine et de comprimés a été partiellement transférée au Proche-Orient, à proximité des principaux marchés de consommation. D'autre part, de nouvelles sources d'approvisionnement en amphétamine se sont fait jour. En parallèle, à la faveur de la mondialisation et de l'essor du commerce conteneurisé des marchandises, les itinéraires du trafic de captagon se sont diversifiés à l'instar du trafic international d'autres drogues comme la cocaïne et l'héroïne [29, 34]. Enfin, bien qu'on dispose finalement de peu d'éléments probants en la matière, un pan de l'offre de captagon s'est probablement articulé à des logiques guerrières issues du conflit syrien à partir de 2011.

Relocalisation au Proche-Orient (à partir de 2005)

Les données permettant d'attester de la relocalisation partielle de la production de captagon au Proche-Orient sont lacunaires, hormis dans le cas du Liban. Le premier indice est constitué par les énormes quantités de BMK officiellement importées en Jordanie et en Irak entre 2008 et 2011. Ainsi, dans son rapport sur les précurseurs portant sur 2008, l'OICS signalait que plus de 75 % (soit près de 19 tonnes) des échanges mondiaux licites de BMK réalisés cette année-là étaient destinés à « deux pays d'Asie occidentale »¹⁴, dont les autorités avaient autorisé l'importation afin de permettre la fabrication de produits de nettoyage et de désinfection [41].

L'année suivante, l'Organe écrivait que 95 % (près de 20 t) du commerce mondial de BMK en 2009 étaient destinés à « un pays d'Asie occidentale », toujours dans le but officiellement déclaré de fabrication de produits ménagers. L'OICS signalait à cette occasion que de nombreux pays d'Asie occidentale rapportaient de très grosses saisies de captagon et qu'il existait un risque que le BMK importé dans le pays en question soit utilisé pour la synthèse illicite d'amphétamine [46].

Abandonnant ses précautions de langage, l'OICS dans son rapport sur 2010 désignait la Jordanie comme importateur de près de 9 tonnes de BMK destiné à être réexporté vers l'Irak, soit plus de 60 % des échanges mondiaux licites du précurseur de l'année. L'Organe signalait en outre que 2 envois de 10 t et 4 t destinés respectivement à la Jordanie et à la Syrie avaient été stoppés par les autorités indiennes en 2009. Et l'OICS de s'interroger sur la « légitimité » des importations de BMK en Jordanie et en Irak sachant que de nombreuses autres substances chimiques non précurseurs de drogues permettaient de fabriquer des produits ménagers. Surtout, l'Organe affirmait que des analyses avaient révélé que « ces produits ne contenaient aucune trace de P-2-P [BMK] » [47, p. 10].

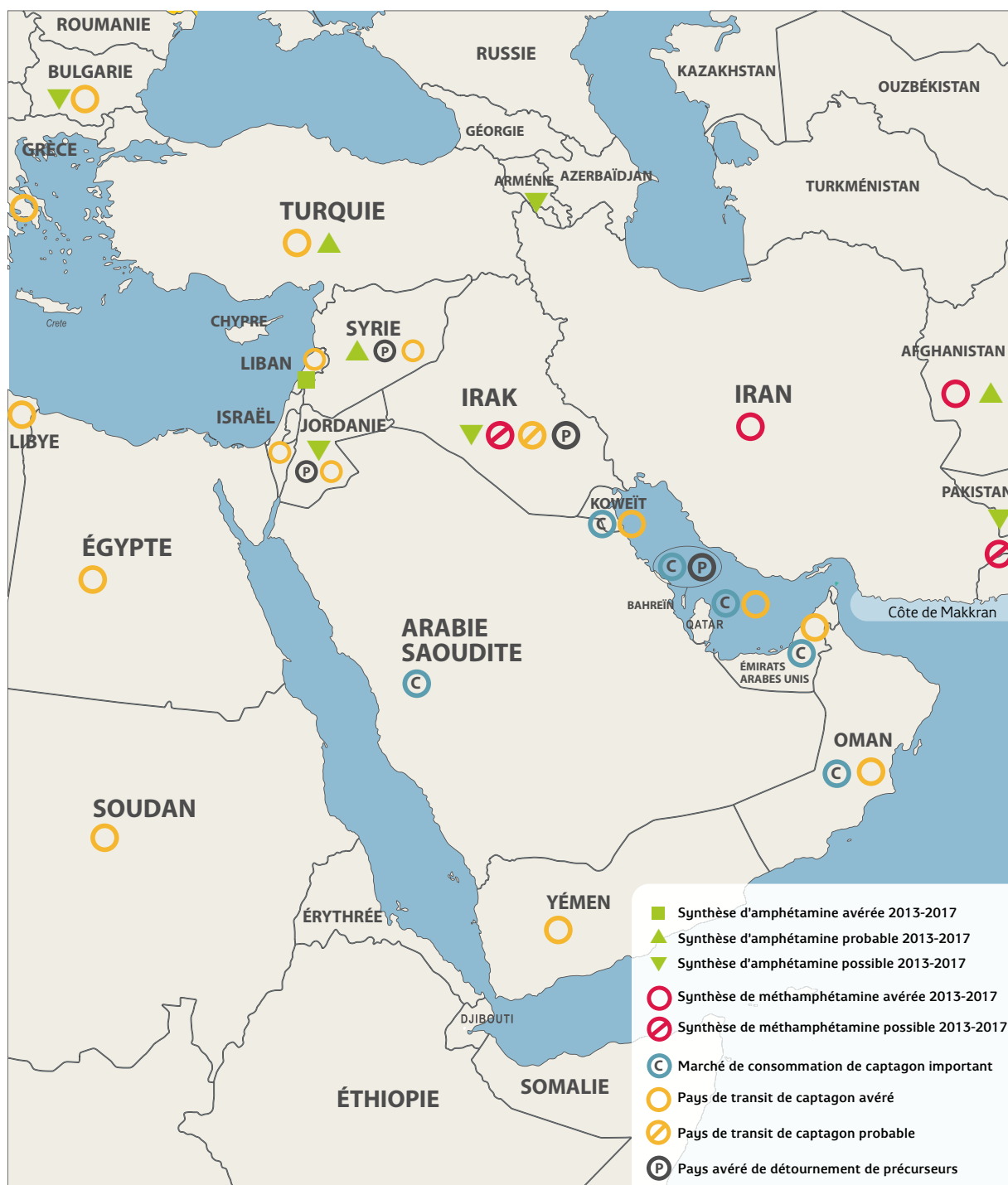
Un an plus tard, alors que la guerre civile commençait en Syrie, l'OICS assurait désormais que les analyses montraient une teneur en BMK des produits ménagers de 50 % inférieure à celle annoncée par leur fabricant irakien¹⁵.

14. Cette appellation collective désigne dans les rapports de l'OICS une vaste région englobant les pays du Proche-Orient et de la Péninsule arabique, ceux du Caucase et d'Asie centrale, et comprenant notamment la Turquie, l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan [46].

15. Ceci signifierait que, dans le meilleur des cas, seulement la moitié du BMK importé ait servi à fabriquer les produits en question. Mais l'Organe n'avance aucune hypothèse explicite quant à l'usage réservé aux 50 % restants...

Rien de tout cela n'a empêché le royaume hachémite d'autoriser, à nouveau en 2011, l'importation d'environ 50 t de BMK, c'est-à-dire plus de 50 % du total échangé dans le monde cette année-là, toujours pour la fabrication en Irak de ce que l'OICS nommait désormais un « *prétendu produit de nettoyage* » [48]. L'importation de BMK a finalement été interdite par le gouvernement jordanien en 2012 [49].

Amphétamines, précurseurs, captagon : production, trafics et consommation



Source : Laurent Laniel/réalisation OFDT

Ce sont donc au total 98 t de BMK qui ont été importées en Jordanie, sous couvert des autorités du pays, afin d'être réexportées vers l'Irak dans les 4 années 2008-2011, soit plus des deux tiers des échanges mondiaux de BMK durant cette période précédant immédiatement l'éclatement de la guerre syrienne en mars-avril 2011. Il s'agit de la quantité minimale avérée de BMK disponible au Proche-Orient durant la période, sachant que des chargements supplémentaires ont pu y parvenir sans être détectés. Ces 98 t de précurseur permettent théoriquement de synthétiser entre 55 et 65 t d'amphétamine, c'est-à-dire de quoi fabriquer environ 4 milliards de comprimés de captagon généreusement dosés à hauteur de 15 mg de principe actif illicite.

Il est toutefois difficile de conclure qu'une telle quantité d'amphétamine a été effectivement synthétisée en Jordanie, en Irak ou dans les pays voisins [34], car il est possible qu'une partie ait été utilisée pour fabriquer des produits ménagers en Irak. Il est tout aussi possible qu'une proportion ait été réexportée vers d'autres régions de production illicite d'amphétamine, l'Europe par exemple. En effet, les rapports de l'OICS montrent que, depuis le milieu des années 1990 au moins, les pays arabes – surtout l'Irak, la Jordanie et la Syrie – sont le théâtre de nombreuses tentatives de détournement de précurseurs de drogues tels que l'anhydride acétique (héroïne), l'éphédrine et la pseudo-éphédrine (méthamphétamine), le PMK (MDMA) et le permanganate de potassium (cocaïne), dont la plupart ne sont probablement pas destinés à être utilisés au Proche-Orient [35, 38, 41, 46-49, 52, 53, 74].

Malgré tout, il est vraisemblable qu'une proportion indéterminée du BMK entré en Jordanie entre 2008 et 2011 ait servi à synthétiser de l'amphétamine pour la fabrication de captagon au Proche-Orient. Les statistiques de l'ONUDC pour la période 2006-2012 indiquent que seuls 3 laboratoires clandestins de synthèse d'amphétamine ont été démantelés au Liban en 2011, mais ne contiennent aucune indication quant à leurs capacités de production [50, 51]. Même à supposer que ces laboratoires aient été de grandes dimensions, il n'est pas sûr qu'ils aient été à même de traiter plusieurs dizaines de tonnes de BMK à eux seuls. Ce n'est qu'en 2015 qu'un nouveau laboratoire de synthèse d'amphétamine, de grande dimension, a été saisi, là encore au Liban [cf. infra], seul pays du Proche-Orient ayant rapporté le démantèlement de laboratoires de synthèse d'amphétamine depuis plus de 15 ans. Seule une saisie de précurseur a eu lieu au Proche-Orient entre 2006 et 2012 : 498 kg de BMK en Syrie en 2012 [46, 49]. Enfin, en 2015 à nouveau, 3,3 t de BMK et 16 tonnes de son précurseur, l'acide phénylacétique, ont à nouveau été saisies, toujours au Liban [54]. Ce pays a d'ailleurs saisi, de nouveau en 2016, près d'une tonne « d'un produit chimique solide » soupçonné d'être destiné à la production d'amphétamine [97].

Le rôle des « experts » européens

La présence avérée dans la région de spécialistes européens de la synthèse illicite d'amphétamine constitue le second indice de la relocalisation d'une part sans doute importante de la production du principe actif du captagon au Proche-Orient. Des « experts » bulgares y auraient ainsi été repérés dès le milieu des années 2000, et l'un d'eux arrêté en 2014 [34, 50, 55]¹⁶. Mais les Bulgares ne sont peut-être pas les plus influents représentants du savoir-faire européen en matière de production de drogues synthétiques au Proche-Orient. Ainsi, plusieurs « experts » belges et néerlandais ont été repérés dans la région¹⁷. On l'a vu en février 2016 à l'occasion de l'interpellation au... Liban, puis de l'expulsion vers son pays d'origine, du citoyen belge Gert « De Lange » Loenders [33], 51 ans. Ce dernier était

16. Il s'agit de Borislav Korbosov, arrêté au Liban le 24 octobre 2014 [54].

17. Source policière, 2016.

sous le coup d'une condamnation à 15 ans de prison prononcée *in absentia* en première instance en 2014 à la suite de la découverte, en août 2013, de ce qui était alors le plus gros laboratoire clandestin de MDMA jamais démantelé en Europe. « Le Grand » Loenders était en effet l'un des chefs d'une bande multinationale de producteurs de drogues synthétiques agissant en Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne et en Turquie gérant deux gigantesques sites de synthèse de MDMA et de son précurseur, le PMK, situés respectivement à Chimay et Vilvorde. Artur Nawrocki, trafiquant bien connu de la police polonaise, était l'un des autres leaders de l'équipe [59]. Selon Europol, cette affaire permit notamment d'arrêter un chimiste bulgare à Chimay et de saisir 1 tonne de MDMA pure¹⁸, « d'énormes quantités de précurseurs » ainsi que des équipements de laboratoire fabriqués sur mesure d'une valeur de « plusieurs centaines de millions d'euros » [56]. Loenders s'était enfui et avait fait appel de sa condamnation de 2014 avant d'être arrêté au Liban en possession d'un faux passeport. La cour d'appel de Bruxelles a confirmé sa condamnation à 15 ans de réclusion en février 2017, peine qu'il purge actuellement en Belgique [57, 58]. Interrogée à Beyrouth en mai 2016, la police antidrogue libanaise a répondu tout ignorer de l'arrestation/expulsion de ce trafiquant de haut vol.

Importation de précurseurs, production et exportation de captagon au Liban



Source : Laurent Laniel/réalisation OFDT

18. Soit de quoi fabriquer 20 millions de comprimés d'ecstasy dosés à 150 milligrammes de MDMA.

On sait que la synthèse de MDMA nécessite des équipements et des procédés très similaires à celle de l'amphétamine, seuls les précurseurs diffèrent. De fait, en Belgique et aux Pays-Bas, qui forment ensemble l'un des plus importants foyers de production illicite d'amphétamine et de MDMA au monde, les deux drogues sont souvent synthétisées au moyen des mêmes équipements par les mêmes organisations criminelles [28, 29, 55]. L'affaire de Chimay et Vilvorde permet par ailleurs d'entrevoir l'envergure logistique et financière quasi industrielle des organisations européennes investies dans la production illicite de drogues de synthèse. L'équipe de Loenders réunissait des membres provenant de presque tous les pays identifiés comme d'importants foyers de synthèse illicite de cette drogue : Belgique, Bulgarie, Pays-Bas, Pologne et Turquie [28].

Un indice supplémentaire provenant, lui aussi, du Liban suggère que des experts européens participent à la synthèse illicite d'amphétamine au Proche-Orient. Le 29 décembre 2015, les commandos de l'armée libanaise découvrirent à Dar Al-Ouassa, village chiite de la région de la Bekaa, deux sites de production de captagon. L'un était dédié à la synthèse d'amphétamine (et peut-être de BMK) et l'autre à la fabrication des comprimés. Quoiqu'évoquée par *Le Monde* [61], cette affaire n'a pas eu un grand retentissement. D'après les photographies que des policiers libanais ont montré à l'auteur de ce travail, les cuves à réaction utilisées sur place ont un aspect fort similaire à celles, fabriquées sur mesure pour la synthèse illicite d'amphétamine (ou de MDMA), qui sont saisies à l'occasion de démantèlements de laboratoires clandestins aux Pays-Bas et en Belgique. La taille et le nombre des cuves et des autres équipements photographiés à Dar Al-Ouassa indiquent que le laboratoire disposait d'une importante capacité de production : plusieurs dizaines de kilos d'amphétamine par semaine au strict minimum. Quant à la presse à comprimés rotative photographiée sur place, un modèle Accura de la marque Fluidpack, sa capacité maximale est de 216 000 comprimés à l'heure d'après son fabricant indien [62]¹⁹.

Comprimés de captagon saisis dans un laboratoire libanais



Source NC

Au vu de ces éléments, on peut légitimement soupçonner que Loenders était le gestionnaire des sites de production de Dar Al-Ouassa, en partenariat avec, ou pour le compte de membres du clan chiite des Jaafar, trafiquants de drogues notoires propriétaires des locaux abritant les laboratoires²⁰. D'autant plus que ce village, comme la Bekaa plus généralement,

19. La découverte de cette Accura pourrait être exceptionnelle dans un pays où les laboratoires de compression de captagon utiliseraient avant tout des machines initialement destinées à la fabrication de bonbons qui sont modifiées afin de produire des comprimés (entretien avec la police antidrogue, Beyrouth, 18 mai 2016).

20. L'arrestation, le 26 octobre 2015, d'un membre de la famille royale saoudienne, le prince Abdel Mohsen ben Walid ben Abdelaziz, et de 4 autres ressortissants saoudiens à l'aéroport de Beyrouth tandis qu'ils s'apprêtaient à embarquer dans un jet privé à destination de Riyad chargé de plus de 2 t de captagon (et d'une quantité indéterminée de cocaïne) a défrayé la chronique [131-133]. Outre les 5 personnes arrêtées, 4 autres individus en fuite étaient recherchés dans le cadre de cette affaire. D'après des informations obtenues à Beyrouth en mai 2016, l'un de ces individus serait un membre du clan Jaafar qui, bien que sous le coup de multiples mandats d'arrêt, se serait déplacé en personne à l'aéroport Rafic Hariri afin de livrer la cargaison de captagon saisie. Il est difficile de juger de la véracité de cette information, tant les rumeurs abondent autour de cette affaire sur laquelle les autorités libanaises communiquent très peu.

sert traditionnellement de refuge aux personnes recherchées par les autorités libanaises²¹. La Bekaa est aussi un bastion électoral du Hezbollah, acteur politique très influent au Liban, où il est représenté au gouvernement et dont les milices combattent en Syrie aux côtés des troupes du régime de Damas. Comme le remarque notamment *Le Monde*, il est difficile de croire que les laboratoires de Dar Al-Ouassa aient pu fonctionner sans, au minimum, un accord tacite de l'organisation armée chiite. De même, il est improbable que l'opération militaire visant le village ait pu être lancée sans l'accord d'autorités libanaises de très haut niveau [61].

Il est donc avéré que de l'amphétamine et des comprimés de captagon sont produits au Proche-Orient, concrètement au Liban et, dans un cas au moins, avec la complicité probable de trafiquants européens. De plus, l'ONUDC indique qu'avec le Liban, la Syrie est considérée comme un pays d'origine des comprimés de captagon saisis au Proche-Orient et dans le Golfe [130]. Il est tout à fait possible que de l'amphétamine ait été ou soit encore synthétisée en Syrie, mais il est difficile d'en avoir la certitude.

Production en Syrie ?

La thèse de la production d'amphétamine en Syrie, donnée pour certaine par de nombreuses sources depuis la parution d'un article de *Reuters* en 2014 [101], est détaillée dans un rapport de l'ONG Global Initiative against Transnational Organized Crime de novembre 2016 [34]. L'ONG s'appuie essentiellement sur des rapports publics et des témoignages des polices bulgares, libanaises et turques, ainsi que sur les abondantes saisies de comprimés de captagon aux frontières de ces pays avec la Syrie. Le rapport affirme aussi que des laboratoires ont été découverts en Syrie, notamment dans des zones sous contrôle gouvernemental et dans d'autres contrôlées par le groupe djihadiste du Front (Jabat) Fateh Al-Cham (anciennement nommé Front Al-Nosra et officiellement affilié à Al-Qaida jusqu'en 2016), sans toutefois citer ses sources. Et sans préciser s'il s'agissait de sites de synthèse ou de compression²². En revanche, l'ONG conclut à l'improbabilité de l'implication de l'État islamique (EI) dans la production ou le trafic de captagon. Autre élément intéressant, Global Initiative fait valoir que les liens politiques et commerciaux entre la Bulgarie communiste et la Syrie baasiste ont permis l'émergence d'alliances entre organisations criminelles syriennes et bulgares dès les années 1980. L'éclatement de la guerre civile en 2011 aurait initialement provoqué un appel d'air supplémentaire pour l'installation de laboratoires en Syrie, avant d'avoir l'effet inverse, l'évolution des combats entre les diverses factions aux prises menaçant la sécurité des laboratoires et poussant les producteurs à s'installer au Liban (et, peut-être, en Turquie) [34].

Cette même thèse²³ est esquissée dans un documentaire que la *BBC* a consacré au captagon en 2015 [64]. Elle trouve vraisemblablement son origine dans deux saisies libanaises d'août 2013, totalisant 12 millions de comprimés de captagon en provenance de Syrie, relatées notamment dans un article de *Time* d'octobre 2013 [65-67]. D'après le chef de la brigade des stupéfiants libanaise cité par le magazine américain, la seconde cargaison saisie appartenait à un homme d'affaires syrien sunnite de Homs. Celui-ci, soupçonné de financer « *l'opposition laïque* » au régime syrien, aurait fui les combats à Homs pour venir installer ses affaires illicites au Liban [cf. infra].

21. D'après des informations obtenues à Beyrouth, c'est parce qu'ils étaient à la recherche des responsables de la mort d'un soldat libanais, tombé le jour précédent dans un affrontement avec des membres du clan Jaafar, que les commandos de l'armée ont initialement investi Dar Al-Ouassa le 29 décembre et découvert les laboratoires. L'une des personnes arrêtées à cette occasion était sous le coup de plus de 70 mandats d'arrêt libanais.

22. En outre, l'ONG fait une lecture erronée des données de saisies de précurseurs et ne semble avoir consulté les rapports de l'OICS évoqués plus haut que très sommairement.

23. Elle a été exposée à l'auteur par des policiers libanais à Beyrouth en mai 2016, avant d'être évoquée par *Le Monde* en août de la même année [61].

Que faut-il en penser ? Certes, en 2011, les autorités syriennes ont rapporté 8 saisies individuelles de « captagon » totalisant 80 kg et 77 000 comprimés à l'UNODC, et indiqué que le captagon avait été produit en Syrie. Mais il est possible que seuls les comprimés aient été produits en Syrie à partir d'amphétamine importée du Liban ou d'ailleurs. Hormis une petite saisie de captagon à Alep en septembre 2010, la Syrie n'est plus mentionnée comme pays producteur, que ce soit par ses propres autorités ou par d'autres, pour les autres années couvertes par l'UNODC (2010-2015) [63]. Certes, comme cela a déjà été évoqué, un chargement de 4 t de BMK destiné à la Syrie a été stoppé par les autorités indiennes en 2009, tandis que deux autres chargements destinés à la Syrie ont été stoppés par l'Inde plus récemment : 9 t de BMK en 2014 et 24 t d'acide phénylacétique en 2015 [97]. Certes, dans le documentaire de la BBC déjà évoqué, un individu présenté comme un « *homme d'affaires syrien* » affirme avoir installé une « *fabrique de captagon* » (« *captagon factory* ») « *en Syrie* », notamment à Homs, afin de financer des groupes laïques d'opposition au régime (cf. infra). (Notons au passage que la « *captagon factory* » des environs de Beyrouth filmée dans le même documentaire est clairement identifiable comme un site de compression, non de synthèse d'amphétamine). Il se peut qu'il s'agisse du même homme d'affaires que celui qui est évoqué dans l'article de *Time* paru deux ans plus tôt ce qui laisserait penser qu'on est en présence d'un phénomène, assez fréquent en matière de drogues, où un seul et même événement donne lieu à une thèse qui, à force d'être reprise par de multiples sources, finit par être acceptée comme une évidence et cesse d'être remise en cause [84].

S'il existe de fortes présomptions fondées principalement sur des indices en matière de précurseurs (3 chargements de plusieurs tonnes stoppés entre 2010 et 2015 et une saisie de BMK en Syrie en 2012), il n'y a pas d'éléments de preuve, tels que des saisies de laboratoires, dont aucun, synthèse ou compression, n'a jamais été officiellement démantelé en Syrie.

Du fait de la guerre qui y sévit, des interceptions de précurseurs et des saisies de captagon à ses frontières, il est aisément compréhensible que l'on soupçonne que de l'amphétamine soit produite en Syrie²⁴. La Syrie fait actuellement l'objet de sanctions économiques et financières de la part des États-Unis, de la Ligue arabe, de la Turquie et de l'Union européenne. Cela accroît les probabilités que des acteurs impliqués dans le conflit syrien aient recours à la contrebande et à des sources de financement illégales, dont la production et l'exportation de captagon [69, 70].

Production en Irak, en Jordanie ?

En revanche, il est difficilement compréhensible qu'aucune des nombreuses sources consultées n'avance la moindre hypothèse quant à la destinée des presque 100 t de BMK – soit un potentiel de 4 milliards de cachets de captagon – importées sous le couvert des autorités jordaniennes et irakiennes durant les 4 années précédant la guerre en Syrie, et dont une partie au moins a vraisemblablement été utilisée pour synthétiser de l'amphétamine. En dépit des dénonciations répétées de l'OICS et de l'UNODC [74, 76, 77], aucune enquête ne semble avoir été diligentée à ce sujet en Jordanie ou en Irak. Il semble donc qu'une centaine de tonnes de précurseur du principe actif illicite du captagon importées au Proche-Orient ait tout simplement disparu. Comme déjà indiqué, il est possible que le précurseur ait été réexporté clandestinement depuis l'un ou l'autre de ces pays vers le Liban, la Syrie, la Turquie ou l'Europe, par exemple. Mais il est tout aussi envisageable qu'il ait servi à synthétiser de l'amphétamine en Jordanie et/ou en Irak.

24. D'autant que l'histoire moderne de ce pays, comme celle du Liban voisin, contient de nombreux exemples de connexion entre production et trafic de drogues (opium, héroïne, haschisch) et acteurs privés et gouvernementaux [68]. Cependant, on ne peut exclure dans ces soupçons une dimension propagandiste. En effet, le régime syrien, allié autrefois du bloc soviétique et désormais de la Russie, de l'Iran et du Hezbollah libanais, n'a bonne presse ni dans les pays occidentaux, ni dans les pays arabes, ni en Turquie.

En effet, l'Irak, notamment le nord du pays, aux confins de l'Iran, de la Turquie et de la Syrie, est à l'origine de plusieurs tentatives de détournement de précurseurs chimiques autre que le BMK, en particulier d'énormes quantités d'éphédrine et de pseudoéphédrine (méthamphétamine) ainsi que d'anhydride acétique (héroïne)²⁵. De plus, l'évaluation des besoins en pseudoéphédrine du pays effectuée chaque année par les autorités irakiennes a été multipliée par 10 entre 2007 et 2010, ce qui, d'après l'OICS, dépasse de loin les besoins légitimes annuels par habitants [48]. L'OICS signale par ailleurs que ses nombreuses demandes de renseignement sur les sociétés irakiennes impliquées dans le trafic de précurseurs n'ont pas eu d'écho auprès du gouvernement irakien [41, 47-49]. Enfin les dernières données de saisie de captagon disponibles pour l'Irak indiquent que pas moins de 1,5 t de ce produit y a été interceptée en 2010 (<https://data.unodc.org>). Ainsi, comme c'est également le cas pour la Syrie, bien qu'aucun laboratoire d'amphétamine, de méthamphétamine ou d'héroïne n'ait été saisi en Irak depuis 2001, on peut légitimement se demander si ce pays ne serait pas devenu, en même temps qu'une plaque-tournante du trafic international de précurseurs, un foyer de production de divers stupéfiants dont le captagon.

Il apparaît donc qu'alors que des centaines de millions de cachets de captagon sont saisis chaque année dans le monde arabe et que d'énormes quantités de précurseurs d'amphétamine ont été importées au Proche-Orient, seuls quatre laboratoires de synthèse d'amphétamine ont été démantelés officiellement dans la région depuis 2010. La synthèse du principe actif semble donc être peu affectée par la répression, le Liban étant le seul pays à communiquer quelques résultats en la matière. Faut-il en conclure que des laboratoires d'amphétamine existeraient dans d'autres pays dont les services de répression seraient, pour une raison ou pour une autre, moins efficaces que leur homologue libanais ?

Diversification des sources d'amphétamine

Il est probable que l'offre de captagon s'alimente aussi d'amphétamine et de comprimés produits hors des pays du Proche-Orient déjà évoqués, la perspective de juteux bénéfices attirant vraisemblablement vers les marchés de consommation du Golfe de nouveaux acteurs.

On sait que l'Afghanistan est devenu un producteur de méthamphétamine depuis quelques années, et qu'en 2010, le Pakistan voisin indiquait que de l'amphétamine y était également produite [72, 127]. D'autre part, une saisie de 4 kg d'amphétamine à Karachi en 2012 pourrait indiquer que cette drogue est aussi produite au Pakistan [75]. En 2014 et 2015, le gouvernement pakistanais a communiqué à l'UNODC avoir saisi de l'amphétamine destinée aux pays du Golfe, principalement l'Arabie saoudite. Dans plusieurs cas, les autorités pakistanaises indiquent que l'amphétamine saisie provient d'Afghanistan. Si, en 2014, la majorité des saisies communiquées par le Pakistan portaient sur de petites quantités (entre 85 g et 1,2 kg) et totalisaient environ 18 kg, en 2015 elles totalisaient 2,875 t. Les deux saisies de 1 t et 1,8 t qui constituent le gros du total de 2015 ont été effectuées à Quetta, la capitale du Baloutchistan pakistanais, une province instable proche de la frontière afghane [63]. Bien que le Pakistan n'indique ni la provenance ni la destination de ces presque 3 t d'amphétamine, il est possible que la drogue ait été produite en Afghanistan ou au Pakistan et destinée à être exportée vers le Golfe. En effet, la côte baloutche sur la Mer d'Oman, connue comme « Côte de Makran », est depuis longtemps un territoire d'exportation d'héroïne par voie maritime initialement à destination de la péninsule Arabique, toute proche, et de l'Afrique de l'Est [71].

25. D'après l'OICS, ce sont au total 659 tonnes d'anhydride acétique qui auraient fait l'objet de détournement à destination de l'Irak entre 2007 et 2011 [48, p. 28].

De même, l'Iran qui, depuis une dizaine d'années, est devenu un important producteur et exportateur de méthamphétamine, notamment vers les pays voisins du Golfe [72], pourrait aussi être une source d'amphétamine. La Turquie signale ainsi avoir saisi 80 kg d'amphétamine dans un véhicule provenant d'Iran en 2012 et suggère que la drogue était destinée à la fabrication de captagon [82]. En outre, il est légitime de se demander si de la méthamphétamine synthétisée en Iran n'entrerait pas dans la composition de certains lots de comprimés de captagon, même si les données de police scientifique, certes incomplètes, dont il est rendu compte plus haut ne valident pas vraiment cette hypothèse. Enfin, si de la méthamphétamine était effectivement produite en l'Irak, elle pourrait servir à la production de captagon.

Nouvelles connexions européennes

L'EMCDDA et Europol signalaient récemment que les marchés de consommation de captagon sont aussi alimentés en principe actif synthétisé dans certains pays des Balkans non membres de l'UE et du Caucase [55]. Ainsi, de l'amphétamine est produite en Serbie depuis le début des années 2000 au moins et des laboratoires de synthèse d'amphétamine et de compression de captagon y ont été démantelés en 2003. L'un d'entre eux était alors le plus gros laboratoire de synthèse d'amphétamine jamais découvert en Europe [24]. Plus récemment, le rapport national sur les drogues serbe de 2014 signale le démantèlement de deux laboratoires rudimentaires en 2010, l'un produisait du sulfate d'amphétamine et l'autre du BMK. L'amphétamine était destinée à être exportée vers la Bulgarie [81]. Pour ce qui est du Caucase, deux laboratoires d'amphétamine ont été démantelés en Arménie en 2010, d'après l'UNODC qui ne fournit malheureusement pas plus de détail [73].

De l'amphétamine synthétisée dans l'Union européenne continue probablement d'entrer dans la composition de cachets de captagon destiné aux marchés du Golfe. Ainsi, dans son Rapport mondial sur les drogues de 2009, l'UNODC relaie des informations policières iraniennes, libanaises et turques indiquant que de l'amphétamine produite en Pologne était envoyée en Bulgarie où elle était compressée puis exportée sous forme de captagon vers la péninsule arabique via la Turquie [50]. Il est aussi possible qu'actuellement du captagon continue d'être compressé en Bulgarie à partir d'amphétamine produite ailleurs : en janvier 2016, près de 110 kg de comprimés de captagon ont été saisis à Plovdiv et plusieurs suspects arrêtés dont un Jordanien et un Palestinien. De sources policières et de presse, les comprimés étaient destinés à la péninsule arabique et l'amphétamine qu'ils contenaient provenait probablement des Pays-Bas [83].

Enfin, un laboratoire de captagon a été démantelé dans les environs d'Athènes début mars 2017. Près de 640 000 comprimés y ont été saisis et 4 personnes arrêtées : 2 Grecs, un Albanais et un Turc [85]. Les informations disponibles indiquent qu'il s'agissait d'un site de compression. Les résultats des analyses des comprimés saisis en Grèce ne sont pas disponibles, si bien qu'on ignore pour l'instant la nature et, a fortiori, la provenance du principe actif qu'éventuellement ils contenaient. On notera toutefois que la Grèce n'est traditionnellement pas un producteur de drogues synthétiques mais qu'elle partage des frontières avec deux pays foyers « historiques » de production d'amphétamine, la Bulgarie et la Turquie, et que l'un des suspects arrêtés était de nationalité turque.

La Turquie pourrait ainsi être redevenue une source d'amphétamine. D'après le rapport de Global Initiative against Transnational Organized Crime déjà évoqué, les hostilités en Syrie auraient entraîné un déplacement de sites de production de captagon non seulement au

Liban, mais aussi dans les provinces turques de Hatay et Gaziantep, frontalières avec la Syrie, où des laboratoires fonctionnaient dans les années 2000. L'ONG cite la DEA américaine comme source de cette information mais ne précise pas s'il s'agirait de sites de synthèse ou de compression [34]. En tout état de cause, la Turquie, plaque-tournante historique du trafic de captagon, est par ailleurs devenue depuis une dizaine d'années un grand marché de consommation d'ecstasy importée de Belgique et des Pays-Bas, parfois en échange d'héroïne [45, 60]²⁶. Comme indiqué précédemment, la production d'amphétamine et celle de MDMA requièrent des équipements et procédés similaires et sont fréquemment mises en œuvre par les mêmes organisations criminelles. Il se pourrait d'ailleurs que le principe actif illicite d'une partie des comprimés vendus pour de l'ecstasy en Turquie soit l'amphétamine et non la MDMA [72]. En outre, un marché de consommation de comprimés de captagon existe en Turquie. Deux laboratoires de compression y ont, du reste, été démantelés, fin 2011, près de la frontière syrienne, tandis que la police turque signale obtenir « *de temps à autres* » des renseignements suggérant que du captagon continue à être produit dans le pays [60]. La collaboration des groupes criminels turcs et belgo-néerlandais en matière de production et de trafic de drogues synthétiques, mise en évidence notamment par l'affaire de Chimay (cf. supra), signifie sans doute qu'une partie du marché du captagon est désormais, ou de nouveau, alimenté à partir de la Turquie et de l'Europe occidentale.

Le démantèlement d'un laboratoire de compression de captagon (et probablement de MDMA) installé dans une ferme du sud des Pays-Bas en avril 2017 pourrait confirmer cette hypothèse. Selon les premières informations disponibles, outre 80 kg d'amphétamine et de MDMA en poudre et une presse à comprimés, des cachets de captagon ont été saisis sur place. Leur analyse aurait révélé qu'ils contenaient un mélange d'amphétamine et de caféine même si la police néerlandaise n'était, en mai 2017, pas en mesure de confirmer que le captagon saisi à cette occasion était destiné aux marchés arabes [114, 115].

26. D'après le point focal turc du réseau Reitox, la majorité de la MDMA saisie en Turquie provient de Belgique et des Pays-Bas. Les quantités « d'ecstasy » (MDMA, MDA, MDEA) saisies en Turquie ne cessent d'augmenter depuis 2010, et en 2013 la Turquie, à elle seule, a saisi plus d'ecstasy que l'ensemble des pays de l'Union européenne [45, 60].

USAGE DE CAPTAGON ET TERRORISME DJIHADISTE

Depuis le 13 novembre 2015, il est devenu difficile de lire un article de presse ou de visionner un document télévisé traitant du captagon sans que ce produit ne soit automatiquement associé à la guerre en Syrie et à la commission, en Europe et ailleurs, d'attaques terroristes revendiquées par l'organisation État islamique (EI, « Daech »). C'est ainsi que dans les médias la mention « captagon » est désormais presque invariablement suivie de qualificatifs tels que « *potion magique de Daech* », « *drogue des terroristes* », « *drogue des djihadistes* » voire « *du Jihad* ». Il en particulier allégué que le captagon aurait été utilisé par les auteurs d'attentats terroristes revendiqués par l'EI et plus largement par les combattants des groupes djihadistes actifs en Syrie [31, 32, 37, 64, 67, 78-80, 85, 90, 93-95, 102-104, 107, 108, 113, 114, 116-122, etc.].

Certes, l'usage de drogues stimulantes, notamment d'amphétamine, dans le cadre d'opérations militaires est de longue date connue et documentée [87-89, 96]. De la sorte, cette allégation concernant le captagon revêt une certaine vraisemblance, elle est crédible, devient plausible... et finit bientôt par ne plus faire l'ombre d'un doute. D'autant que des chercheurs universitaires ont attribué un rôle à la prise de captagon, d'une part, dans le passage à l'acte des terroristes [31] et, d'autre part, dans le processus de radicalisation d'individus ayant rejoint des organisations djihadistes comme l'EI [86].

Qu'en est-il ? Et sur quelles données l'association désormais récurrente entre captagon et terrorisme djihadiste est-elle fondée ?

Le Captagon®/captagon et les attentats du 13 novembre 2015 en Île-de-France

À la suite de la parution dans la presse des déclarations d'un témoin indiquant que les responsables de l'attaque du 13 novembre 2015 au Bataclan (Paris), revendiquée par l'EI, ressemblaient à « *des morts-vivants* » et paraissaient être sous l'emprise de drogue [91], nombre de médecins et chercheurs²⁷ ont exposé dans les médias les effets de la fénétylline, le principe actif du Captagon®. Pourtant, au début du mois de janvier 2016, on apprenait que les autopsies des corps des terroristes du 13 novembre démontraient que ceux-ci n'avaient consommé « *ni stupéfiants ni alcool* » avant de passer à l'acte [92]²⁸. Ces résultats n'ont pas mis fin à ces allégations au prétexte que les traces de fénétylline disparaissent très rapidement de l'organisme et auraient pu ne pas être détectées par les médecins légistes [78].

27. Un neurobiologiste spécialiste des addictions déclarait dans un entretien accordé à *Sciences et Avenir* le 17 novembre 2015, que les assaillants étaient vraisemblablement sous l'effet de la fénétylline. D'après le chercheur, la fénétylline « *donne l'impression à celui qui la consomme d'être tout puissant* », et le magazine de conclure : « *Ce qui lui permet de tuer sans craindre de réaction de la part des autres, qui n'existent même plus pour lui* » [31]. Curieusement, cette dernière citation est attribuée à un autre scientifique, médecin spécialiste des addictions, invité à commenter l'attentat de Sousse en Tunisie (cf. infra) dans un article de *France info* publié le 3 juillet 2015 [108], soit plus de 4 mois avant la parution de *Sciences et Avenir* [31]. Ce médecin apporte toutefois à cette occasion une précision importante qui, elle, n'apparaît pas dans *Sciences et Avenir* : « *Mais il ne suffit pas de prendre du captagon pour fusiller 38 personnes ! Dans ce cas, la drogue a agi sur un cerveau 'préformaté'* ».

28. Ces résultats ont été confirmés le 19 juillet 2016 par l'Unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) par courriel à l'OFDT.

S'il est effectivement très difficile de mettre en évidence la prise de la fénétylline au moyen d'examen médico-légaux, le problème n'est pas là puisque le Captagon® et son principe actif, la fénétylline, ne sont plus disponibles en France depuis 2013 et que le captagon ne contient de toute façon pas de fénétylline (cf. supra). Il est donc peu probable que cette substance ait pu être détectée dans l'organisme de terroristes fin 2015, quel que soit le timing des autopsies. En tout état de cause, la fénétylline est métabolisée par le corps en théophylline et amphétamine, si bien que ce sont alors des métabolites d'amphétamine, un stupéfiant, qui seraient apparues lors des autopsies. De même, si les assaillants avaient pris du captagon, qu'ils auraient ramené d'un séjour en Syrie, par exemple, il est probable que c'est, là encore, de l'amphétamine qui aurait été détectée. Bref, de nombreux « spécialistes »²⁹ confondent le médicament et sa contrefaçon [90, 103, 104, 108, 112].

Un autre épisode remarquable, quoique éphémère, d'effet d'emballlement et de connexion erronément établie entre usage de drogue et attentats du 13 novembre 2015 est celui des seringues filmées par des journalistes du *Point.fr*, au matin du 17 novembre, lors de la perquisition par la police judiciaire parisienne de l'une des chambres louées par Salah Abdeslam, le logisticien des attentats, dans un appart-hôtel d'Alfortville [93]. *Le Point.fr*, bientôt relayé par un grand nombre de médias surtout francophones, avançait l'hypothèse que les seringues avaient pu être utilisées par les terroristes pour s'injecter de la drogue avant de passer à l'acte. Dans les heures qui suivirent la parution de la vidéo sur *Le Point.fr*, divers autres grands médias spéculèrent non seulement que les assaillants s'étaient effectivement injectés de la drogue mais en outre qu'il s'agissait de « Captagon », « la drogue des jihadistes » [94, 95, 117, 119, 121, etc.]. Au milieu de l'après-midi du 17 novembre, *Le Point.fr* mettait lui-même fin aux spéculations en précisant que les seringues filmées appartenaient, en fait, aux techniciens de l'Identité judiciaire qui les utilisaient pour effectuer des prélèvements d'ADN sur les lieux.

S'il est établi que les auteurs des attentats du 13 novembre 2015 en région parisienne n'ont consommé « ni stupéfiants ni alcool » avant de passer à l'acte, de même, aucune allégation de prise de captagon n'a été formulée à l'égard des terroristes de l'aéroport et du métro de Bruxelles du 22 mars 2016, qui faisaient partie de la même cellule de l'EI que ceux de l'Île-de-France. Le captagon n'a pas non plus été mis en cause dans le cadre des divers autres attentats commis depuis 2015 en France, en Belgique, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Danemark ou en Suède³⁰.

Le « Captagon » et les attentats de mars et juin 2015 en Tunisie

Des éléments a priori mieux fondés seraient disponibles concernant l'usage de captagon par Seifeddine Rezgui, l'auteur de l'attaque à la Kalachnikov du 26 juin 2015 sur la plage privée de l'hôtel Imperial Marhaba des environs de Sousse, en Tunisie. Cet attentat, où 38 personnes, dont 30 Britanniques, ont perdu la vie, a été revendiqué par l'EI. Des extraits du rapport du juge antiterroriste tunisien chargé de l'enquête sont disponibles en ligne dans le cadre des auditions de la commission d'enquête ouverte au Royaume-Uni en janvier 2017 afin d'établir les causes et circonstances du décès des 30 touristes britanniques [98]³¹. Évoquant

29. Y compris un écrivain comme Philippe Sollers qui livrait son analyse des attentats du 13 novembre dans le numéro double de *Technikart* de décembre 2015 / janvier 2016 dont la couverture arborait la manchette : « Philippe Sollers : 'j'ai testé la drogue des djihadistes' ». Fort de son expérience d'usager du Captagon® dans les années 1970, l'écrivain ne doute pas d'affirmer que les terroristes du Bataclan étaient non seulement drogués au Captagon® mais en outre qu'ils étaient en phase de « descente » au moment où ils ont achevé une à une des victimes couchées au sol [107].

30. L'autopsie du corps de l'auteur de l'attentat avorté de l'aéroport d'Orly du 18 mars 2017 a révélé des traces d'alcool, de cannabis et de cocaïne [100].

31. Précisons que le même magistrat antiterroriste, Bachir al-Akrimi, est également chargé de l'enquête sur l'attentat du musée du Bardo, lui aussi revendiqué par l'EI [99].

l'autopsie du corps du terroriste réalisée en Tunisie, le rapport du juge dit textuellement ceci (les italiques sont présentes dans le texte l'original) :

« Les analyses toxicologiques ont révélé la présence d'une drogue, dont les principaux effets comprennent *'un sentiment d'épuisement, d'agressivité et d'extrême colère entraînant la commission de meurtres. Un autre effet de ces drogues est qu'elles augmentent la performance physique et mentale.'* » [98, p. 34]³²

Il s'agit de l'unique mention d'usage de drogue dans les travaux de la commission d'enquête britannique³³. On conviendra qu'en matière de toxicologie cela est peu conventionnel. S'agit-il d'une drogue, comme le suggère la première phrase, ou de plusieurs drogues, comme semble l'indiquer la seconde ? Laquelle ou lesquelles ? Ne conviendrait-il pas de la ou les nommer ? Des précisions apparaissent d'autant plus nécessaires que les effets évoqués – sentiment d'épuisement mais augmentation des performances – semblent contradictoires. Quoique certains des effets décrits ici par le juge tunisien puissent ressembler à ceux souvent prêtés au Captagon®/captagon et à d'autres stimulants, ce produit n'est pas nommé dans l'extrait du rapport disponible en ligne.

Il l'est, en revanche, dans un article du tabloïd britannique *Daily Mail* publié le 30 juin 2015, soit 4 jours après l'attaque de Sousse et environ 4 mois avant celles du 13 novembre. Citant des résultats d'autopsie communiqués par une « *source tunisienne bien informée* » mais non nommée, le journal affirme que le terroriste avait consommé de la cocaïne, car « on sait que les combattants de l'EI prennent des doses de cocaïne pour se sentir invincibles sur le champ de bataille » [109]. Cette affirmation a peut-être été inspirée par un reportage du média sur Internet américain *Vice News* de janvier 2015 intitulé : « *Une vidéo montre que de la cocaïne aurait été trouvée dans la maison d'un chef de l'État islamique* ». Ce reportage a été tourné à Kobané, ville du nord de la Syrie, à une période où les Unités de protections du peuple kurdes (YPG), appuyées par la coalition menée par les États-Unis, étaient en train d'en expulser les troupes de l'État islamique [123].

Mais un an plus tard c'est le « *Captagon* » qui est évoqué. Dans un article de *Vanity Fair* d'avril 2016 intitulé : « *Captagon, enquête sur la drogue des terroristes* », un « *responsable haut placé au ministère de l'intérieur tunisien* » déclare en effet : « *le sujet Rezgui présente une présence significative du produit Captagon, consommé depuis plusieurs semaines, à plusieurs reprises avant son décès.* » Cet officiel anonyme ajoute que les auteurs de l'attentat du musée du Bardo de Tunis du 18 mars 2015 (24 morts, dont 4 Français) avaient eux aussi pris du « *Captagon* » avant de passer à l'acte. « *Les autopsies ne laissent pas de doute, le Captagon retrouvé viendrait de Syrie* », conclut l'article [78].

Comme le passage du rapport précédemment cité, ce dernier témoignage est sujet à caution. D'une part, le captagon ne contient plus de fénétylline depuis des dizaines d'années. D'autre part, les informations disponibles indiquent que les comprimés de captagon sont composés de mélanges très divers (cf. supra), si bien qu'il n'existe pas de profil type, unique et spécifique, du captagon. Il apparaît donc impossible de conclure, à la suite d'une autopsie, que ce sont des traces de ce produit et non d'un autre qui ont été retrouvées dans un corps et d'attribuer une provenance géographique à un produit dont on ignore la nature.

32. « Toxicological tests revealed the presence of a drug, the main effects of which include *'the feeling of exhaustion, aggression and extreme anger that leads to murders being committed. Another effect of these drugs is that they enhance physical and mental performance.'* » [98, p. 34].

33. Le rapport du juge tunisien a été remis à la commission d'enquête britannique le 24 août 2016 par l'entremise d'Eurojust [123, p. 6].

Même à supposer que les autopsies aient révélé des traces d'amphétamine et de caféine et que les légistes tunisiens en aient conclu, un peu hâtivement, qu'il s'agissait de captagon et non, par exemple, de « speed » provenant d'Europe, il est tout simplement impossible, à partir de l'analyse d'échantillons biologiques prélevés dans le cadre d'une autopsie, d'établir la provenance géographique d'une amphétamine, ni d'ailleurs d'aucun autre stupéfiant métabolisé dans l'organisme.

Tous ces éléments laissent penser que le rapport du juge antiterroriste et le témoignage du « haut responsable » tunisiens s'attachent plus à « coller » à une croyance répandue concernant l'usage de captagon par les terroristes de l'EI, croyance qu'ils contribuent à renforcer et à propager, qu'à rendre compte objectivement d'analyses scientifiques menées dans un cadre médico-légal. La consommation alléguée de captagon par le terroriste de Sousse a été utilisée par de nombreuses sources comme élément probant de l'usage généralisé de ce produit, non seulement par les terroristes mais aussi par les combattants de l'EI en Syrie [31, 32, 78, 108, etc.]. En revanche, l'usage de cocaïne avancé par le *Daily Mail* n'a pas reçu d'écho notable.

À ce jour, aucun des terroristes ayant commis des attentats revendiqués par l'EI en Europe depuis 2015 n'a donc consommé de Captagon® ni de captagon avant de passer à l'acte, tandis que de graves doutes pèsent sur l'objectivité des sources alléguant l'usage de ce produit par des terroristes en Tunisie. On peut ainsi conclure que l'étiquette de « *drogue des terroristes* » colle mal, voire pas du tout, au captagon.

L'amalgame captagon-terrorisme djihadiste aurait ainsi été construit au moyen d'un procédé rhétorique reposant sur la plausibilité de certains éléments mais pas sur l'existence de preuves solides. En d'autres termes, dans nombre de cas, les faits ont été subordonnés au message plutôt que l'inverse. L'effet de sidération provoqué par les attentats aura probablement contribué à rendre inaudibles les rares voix, qui, dans les jours suivant les attaques, invitaient à la prudence, voire réfutaient l'usage généralisé du captagon dans les rangs djihadistes [110-113].

Le captagon : une déclinaison du mythe des Assassins ?

Le mécanisme à l'œuvre laisse entendre que les attentats-suicide revendiqués par l'EI n'auraient pu être exécutés uniquement par une volonté assumée de sacrifier sa propre vie au service d'une cause et sans recours à la chimie³⁴ [78, 122]. À moins qu'en accusant les terroristes et autres djihadistes d'usage de drogue on ne vise, plus ou moins consciemment, qu'à les discréditer, voire les démoniser³⁵ en leur attribuant une dimension d'inhumanité supplémentaire ? Quoi qu'il soit, un tel phénomène peut être mis en regard de celui du mythe des « hachîchiyyîn » (voir encadré page 30), exprimant la difficulté des sociétés occidentales à penser l'ennemi.

34. Le captagon serait donc une drogue dont les effets seraient capables à eux seuls de transformer de jeunes hommes en « machines à tuer ». Si tel était le cas, l'Europe où l'EMCDDA estime qu'environ 1,3 million de personnes ont fait usage d'amphétamine durant les 12 derniers mois, pour la plupart dans un cadre festif, serait plongée dans un bain de sang tous les week-ends [44, 45].

35. La « démonisation » ou « bestialisation » de l'adversaire, sa transformation en un « autre antagonique » déshumanisé, est un phénomène fréquent dans les contextes stratégiques tendus [124].

Les Assassins

Issus d'un schisme au sein du chiisme ismaélien au XI^e siècle sur les territoires de l'Irak, de l'Iran et de la Syrie actuels, les Nizârites commirent des attaques suicidaires de type terroriste contre des dignitaires de l'empire des califes abbâssides sunnites dominés par les Turcs. (Notons au passage que la reconquête du territoire du califat abbâsside³⁶ est l'un des buts stratégiques proclamés de l'EI [125]³⁷). Menés à bien exclusivement au poignard et dans des lieux publics, les attentats des « fydâyyin » (« ceux qui se dévouent ») nizârites requéraient que l'Assassin se rapproche au plus près de sa proie, ce qui conduisait le plus souvent à sa mise à mort immédiate par la garde de la victime. Il était d'ailleurs implicite que survivre à l'attentat constituait un déshonneur pour le terroriste. La similitude avec les attentats djihadistes commis de nos jours est frappante, quoique les terroristes suicidaires de l'EI agissent aujourd'hui au nom d'un Islam sunnite. Les ennemis des Nizârites au sein du monde musulman médiéval, ne pouvant se résoudre à croire que des hommes, fussent-ils fanatisés, puissent ainsi sacrifier leur propre vie pour une cause, les rebaptisèrent du terme insultant « Haschischin » afin de mieux les bestialiser. À partir du XIII^e siècle, le terme « Haschischin » était couramment utilisé en Europe pour désigner les Nizârites, notamment après la parution du Livre des merveilles de Marco Polo. C'est toutefois un érudit français du XIX^e siècle qui fit le premier dériver l'invective de l'usage du haschisch par les terroristes nizârites, mais de façon erronée. En effet, d'après l'historien britannique Bernard Lewis, qui a consacré un ouvrage de référence aux « maudits Assassins », bien que l'usage psychoactif du cannabis était déjà connu dans le monde musulman au Moyen-Âge, « l'usage de la drogue par les membres de la secte n'est attesté par aucun auteur ismaélien ou sunnite sérieux » [126, p. 46]. Lewis explique cette méprise par le fait qu'avant le XX^e siècle, le savoir européen sur le monde musulman s'était développé dans les « brumes de l'ignorance et des préjugés » et il montre combien les représentations, plutôt que les faits, ont été déterminantes en la matière.

36. Le califat abbâsside a été établi en 750 à Bagdad, puis est passé sous la domination des sultans turcs seldjoukides en 1060. L'institution du califat islamique a été abolie par la Turquie sur proposition de Mustapha Kemal (le futur Atatürk) le 3 mars 1924.

37. Le chef de l'EI, Abou Bakr al-Bagdadi, s'est d'ailleurs proclamé calife sous le nom d'Ibrahim le 29 juin 2014.

CONCLUSION

La question du captagon ressemble à une équation à plusieurs inconnues propices aux fantasmes et aux supputations. Cependant, des certitudes permettent de dissiper diverses contrevérités. Ainsi, le captagon qui circule actuellement sur des marchés de consommation situés, quasi exclusivement, dans la péninsule Arabique n'a plus aucun rapport avec le médicament éponyme, qui fut prescrit légalement dans divers pays. Ce que l'on appelle captagon à l'heure actuelle n'est, dans l'écrasante majorité des cas, et hormis les classiques « arnaques », qu'un « nom de rue » supplémentaire pour l'amphétamine, laquelle circule également sur les marchés européens sous celui de speed. Ce produit, relativement banal, était fabriqué jusque dans les années 2000 par des filières balkaniques, bulgares et turques principalement, spécialisées dans la synthèse de l'amphétamine et sa transformation en comprimés. Comme en témoignent les saisies conjuguées de précurseurs, d'amphétamine et de produits finis, il apparaît que du fait de l'action policière une partie de la production s'est relocalisée au plus près des marchés de consommation et notamment au Liban. Ce processus s'est inscrit au Moyen-Orient dans le contexte violent de l'éclatement de la guerre civile en Syrie et de la désintégration de l'Irak, notamment sous les coups des armées djihadistes. La conjugaison de ces événements a contribué à alimenter une série de rumeurs et d'allégations plus ou moins fausses sur fond de propagandes de guerre. La moindre de ces allégations n'étant pas que le « banal » captagon ne constituerait rien d'autre que la « drogue des djihadistes », la substance par excellence des combattants de Daech et, par extension, de ses affidés occidentaux et notamment français, ce que les éléments objectifs ont jusqu'à présent régulièrement démenti.

BIBLIOGRAPHIE

(Liens accédés le 23/07/2017)

1. OICS (2015), [Substances Psychotropes 2014](#). Statistiques pour 2013, Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
2. OICS (2016), [Substances Psychotropes 2015](#). Statistiques pour 2014, Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
3. OICS (2011), [Substances Psychotropes 2010](#). Statistiques pour 2009, Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
4. OICS (2006), [Substances Psychotropes 2005](#). Statistiques pour 200, Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
5. ANSM (2014), [Spécialités pour lesquelles des ATU nominatives ont été octroyées en 2013](#). Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Saint-Denis.
6. OICS (2014), [Substances Psychotropes 2013](#). Statistiques pour 2012, Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
7. OICS (2016), Psychotropics assessments in grams as at 30 September 2016, Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
8. OICS (1991), [Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1991](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
9. Le Monde (1987), [« Peines de prison ferme requises au procès du dopage »](#), *Le Monde*, 16 octobre.
10. Le Monde (2006), [« Un ancien joueur marseillais révèle la corruption, la triche et le dopage au temps de l'affaire OM-VA »](#), *Le Monde*, 21 janvier.
11. Frankfurter Allgemeine (2007), [« 'Doping war im Fußball gang und gäbe »](#), *Frankfurter Allgemeine*, 13 juin.
12. Le Monde (1987), [« Football et dopage. Les révélations de l'Allemand Schumacher »](#), *Le Monde*, 26 février.

13. Le Matin (2013), [« Dopage : un ancien joueur crache dans la soupe »](#), *Le Matin*, 22 août.
14. Sénat (2013), Audition de Mme Françoise Lasne, directrice du département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage. [Comptes rendus de la commission d'enquête sur la lutte contre le dopage](#), 27 mars.
15. Broussard P. (2015), [« Dopage: des rugbymans bien 'chargés' »](#), *L'Express*, 24 février.
16. Müller Q. et Belhoste G. (2015), [« A-t-on utilisé du Captagon dans le foot ? »](#), *So Foot*, 23 décembre.
17. State Department (2016), 2016 [International Narcotics Control Strategy Report \(INCSR\), Volume I - Drugs and Chemical Control](#), Bureau of International Narcotics And Law Enforcement Affairs, Washington, D.C.
18. Al-Gharably N. et Al-Obaid A.R. (1993), « The characterization of counterfeit Captagon tablets », *Journal of the Forensic Science Society*, Vol. 34, n° 3, pp. 165-167.
19. Al-Mazroua M. (sans date), [« Analysis of Captagon tablets in Saudi Arabia »](#). Présentation au ministère de la Santé d'Arabie saoudite.
20. Alabdalla M. (2005), « Chemical characterization of counterfeit captagon tablets seized in Jordan », *Forensic Science International*, Vol. 152, n° 2, pp. 185-188.
21. Dimova D. et Dinkof N. (1994), [Psychotropic substances of the amphetamine type used by drug addicts in Bulgaria](#). Synthesis and medical forms. Analytical methods of identification, Scientific and technical notes, SCITEC/10, UNODC, Sofia.
22. Demirkiran S., Zeren C., Çelikel A. et Arslan M.M. (2014), [« The captagon tablets captured in Hatay between 2011-2012 »](#), *Journal of Forensic Medicine*, Vol. 28, n° 1, pp. 17-23.
23. DEA (2009), [« Captagon mimic tablets \(containing d,l-amphetamine, caffeine, theophylline, and other components\) in Al Anbar Province, Iraq »](#), *Microgram Bulletin*, Drug Enforcement Administration, Vol. 42, n° 3, pp. 28-29.
24. Nevescanin M., Banovic Stevic S., Petrovic S. et Vajs V. (2008), [« Analysis of amphetamines illegally produced in Serbia »](#), *Journal of the Serbian Chemical Society*, Vol. 73, n° 7, pp. 691-701.
25. BKA (2016), « Captagon », présentation, Bundeskriminalamt, réunion EMPACT Synthetic Drugs, Prague, 18-19 avril.
26. EMCDDA (2016) [Recent changes in Europe's MDMA/ecstasy market](#). Results from an EMCDDA trendspotter study. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
27. EMCDDA (2017), [Statistical Bulletin 2017](#).
28. EMCDDA et Europol (2011) [Amphetamine: a European Union perspective in the global context](#), Publications Office of the European Union, Luxembourg, Joint publications n° 3.

29. EMCDDA et Europol (2016), [EU Drug Markets Report : In-Depth Analysis](#), EMCDDA-Europol Joint publications, Publications Office of the European Union, Luxembourg.
30. UNODC (2014), [Global Smart Update. Special segment: The changing nature of "ecstasy"](#), Vol. 11, United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna.
31. Loumé L. (2015), [« Qu'est-ce que le captagon, la drogue des djihadistes »](#), *Science et Avenir*, novembre.
32. Bernas, A. (2015), [« Le captagon, la drogue des terroristes »](#), *RFI*, 17 novembre.
33. Belga (2016), [« Arrestation du cerveau belge d'un important trafic international de MDMA : il a été remis à la Belgique »](#), *Sudinfo.be*, 2 mars.
34. Global Initiative against Transnational Organized Crime (2016), [The nexus of conflict and illicit drug trafficking. Syria and the wider region](#).
35. OICS (1999), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1998](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
36. DEA (2003), *Fenethylamine and the Middle-East: a brief summary*, Drug Intelligence Brief, DEA-03046, Drug Enforcement Administration.
37. Courrier international (2015), [« Vu de Bulgarie. Aux origine de la potion magique de Daech »](#), *Courrier international*, 28 mai.
38. OICS (2003), [Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2002](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
39. Joxe A. (1993), « Narco-stratégie : de l'île de la Tortue à l'espace mondial », in Labrousse A. et Wallon A., *La planète des drogues*, Seuil, Paris.
40. UNODC (2008), [Amphetamines and Ecstasy. 2008 Global ATS Assessment](#), United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna.
41. OICS (2009), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2008](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
42. UNODC (2003), [Ecstasy and Amphetamines Global Survey 2003](#), United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna.
43. OICS (2016), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2015](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
44. Laniel L. (2005), [« Bernard Lewis. Les Assassins. Terrorisme et politique dans l'Islam médiéval »](#), compte rendu d'ouvrage, *Les Cahiers de la sécurité*, n° 56, p. 370-379.

45. EMCDDA (2016), [Rapport européen sur les drogues 2016. Tendances et évolutions](#), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
46. OICS (2010), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2009](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
47. OICS (2011), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2010](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
48. OICS (2012), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2011](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
49. OICS (2013), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2012](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
50. UNODC (2009), [World Drug Report 2009. Manufacture. Seizures of illicit laboratories reported for 2006-2007](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
51. UNODC (2016), [World Drug Report 2016. Illicit manufacture. Number of clandestine laboratories detected, 2011-2013](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
52. OICS (2004), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2003](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
53. OICS (2007), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2006](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
54. ISF (2016), « Major drug seizing in 2012, 2013, 2014, 2015 », Directorate General of the Internal Security Forces [données de saisies de la police libanaise remises à l'auteur (documents imprimés)], Drug Enforcement Bureau, Beyrouth, 18 mai.
55. EMCDDA et Europol (2013), [EU Drug Markets Report. A Strategic Analysis](#), EMCDDA-Europol Joint publications, Publications Office of the European Union, Luxembourg.
56. Europol (2013), « [Largest ecstasy lab ever found in Europe dismantled](#) », press release, Europol, La Haye, 28 août.
57. Belga news (2017), « [Bruxelles : le chef d'un trafic international de MDMA condamné à 15 ans de prison](#) », *Rtbf.be*, 13 février.
58. Huyberechts P. (2016), « [Veroordeeld kopstuk internationale drugsbende aan België uitgeleverd](#) », *nieuwsblat.be*, 3 février.
59. La Capitale (2013), « [Vilvorde: ils confectionnaient et vendaient de la drogue synthétique, les reconnaissez-vous?](#) », *LaCapitale.be*, 20 novembre.

60. TUBIM (2014), 2014 [National report \(2013 data\) to the EMCDDA by the Reitox National Focal Point](#), Turkish Monitoring Centre for Drugs and Drug addiction, Ankara.
61. Stephan L. (2016), « [Liban. La plaque tournante du Captagon](#) », *Le Monde*, 5 août.
62. Fluidpack (s/d), « [Tableting machines. "Accura" B4-Double Sided Rotary Tablet Press \(Square cGMP\)](#) », Ahmedabad.
63. UNODC (2017), IDS Report 2010-2015, [Individual drug seizure report as reported by country/territory representatives](#), United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna.
64. Madlena C. (2015), [Captagon. Syria's war drug](#), film documentaire, *British Broadcasting Corporation Arabic*, Youtube, 21 septembre.
65. Baker A. (2013), « [Syria's Breaking Bad. Are Amphetamines Funding the War?](#) », *Time*, 28 octobre.
66. FARS News Agency (2013), « [Syria Rebels Smuggle Captagon through Lebanon](#) », *Fars News Agency*, 11 septembre.
67. Henley J. (2014), « [Captagon: the amphetamine fuelling Syria's civil war](#) », *The Guardian*, 13 janvier.
68. Marshall J. (2012), *The Lebanese Connection: Corruption, Civil War, and the International Drug Traffic*, Stanford University Press, Stanford, CA.
69. Berman A. (2012), « [Criminalization of the Syrian conflict](#) », *Small Wars Journal*, 16 mai.
70. Herbet M. (2014), « [Partisans, Profiteers, and Criminals: Syria's Illicit Economy](#) », *The Fletcher Forum of World Affairs*, Vol. 38, n° 1, p. 69-86.
71. EMCDDA (2015), [Opioid trafficking routes from Asia to Europe](#), Perspectives on drugs, Lisbonne, Juin.
72. UNODC (2014), [Global Synthetic Drugs Assessment. Amphetamine-type stimulants and new psychoactive substances](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
73. UNODC (2012), [World Drug Report 2012. Manufacture. Seizures of illicit laboratories reported for 2009-2010](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
74. UNODC (2011), [Amphetamines and Ecstasy. 2011 Global ATS Assessment](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
75. UNODC (2013), [Global SMART Update 2013](#), Vol. 9, United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
76. UNODC (2010), [World Drug report 2010](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
77. UNODC (2011), [World Drug report 2011](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.

78. Des Déserts S. (2016), « [Captagon, enquête sur la drogue des terroristes](#) », *Vanity Fair*, n° 34, avril.
79. Orsini A. (2015), « [Le Captagon, la 'potion magique' des djihadistes](#) », *L'Obs*, 22 mai.
80. ARTE (2015), « [La drogue de Daech](#) », *ARTE Journal*, 20 mai
81. EMCDDA (2014), [National Report on Drug Situation in Serbia](#).
82. TUBIM (2013), 2013 [National Report \(2012 data\) to the EMCDDA by the Reitox National Focal Point](#), Turkish Monitoring Centre for Drugs and Drug addiction, Ankara.
83. DNES (2016), « [9 души и 108 кг амфетамини задържани при спецакция я](#) », *Dnes.dir.bg*, 29 janvier.
84. Reuter P. (1984), « [The \(continued\) vitality of mythical numbers](#) », *National Affairs*, n° 75.
85. AFP (2017), « Grèce, drogue, conflit », *Agence France Presse*, 3 mars.
86. Crettiez X. (2016), « Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent », *Revue française de science politique*, Vol. 66, n° 5, p. 711-729.
87. Boustany A. (1993), *Drogues de paix, drogues de guerre (Histoire des paradis artificiels)*, Hachette, Paris.
88. Kamieński L. (2016), *Shooting Up. A history of drugs in warfare*, C. Hurst & Co, London (version originale en polonais : 2012).
89. Rasmussem N. (2011), « Medical Science and the Military: The Allies' Use of Amphetamine during World War II », *Journal of Interdisciplinary History*, Vol. 42, n° 2, p. 205-233.
90. Holley P (2015), « [The tiny pill fueling Syria's war and turning fighters into superhuman soldiers](#) », *The Washington Post*, 19 novembre.
91. Mereu-Boulch L. (2015), « [Attentats de Paris : "Les terroristes? On aurait cru des morts-vivants"](#) », *Le Figaro*, 15 novembre.
92. Pelletier E. (2016), « [Les terroristes n'étaient pas drogués](#) », *Le Parisien*, 5 janvier.
93. Zemouri A (2015), « [Attentats-Exclusif : dans la chambre d'hôtel de Salah Abdeslam](#) », *Le Point.fr*, 17 novembre.
94. Pham-Lé J. (2015), « [Les terroristes de Paris étaient-ils drogués au Captagon ?](#) », *L'Express*, 17 novembre.
95. Nguyen E. (2015), « [Attentats à Paris : les terroristes auraient pris du Captagon, 'la drogue des jihadistes'](#) », *rtl.fr*, 18 novembre.
96. Hautefeuille M. (2002), *Drogues à la carte*, Payot, Paris.

97. OICS (2017), [Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 2016](#), Organe international de contrôle des stupéfiants, Nations unies, New York.
98. H.M. Coroner (2017), [In the matter of the Tunisia Inquests. Juge Akremi's closing report: summary by counsel to the inquests](#) », The Tunisia Inquests, Documents and rulings, Evidence, Akremi report summary.
99. Le Canard Enchaîné (2016), « Attentat du Bardo : le doute va croissant... », *Le Canard Enchaîné*, p. 4, 16 novembre.
100. Le Monde (2017), [Attaque d'Orly : l'assaillant était sous l'emprise d'alcool, de cannabis et de cocaïne](#) », *Le Monde*, 18 mars (mis à jour : 20 mars).
101. Kalin S. (2014), [Insight: War turns Syria into major amphetamines producer, consumer](#) », *Reuters*, 12 janvier.
102. Quelen J. (2015), [Captagon : la "potion magique des jihadistes" à la trouble réputation](#) », *rtl.fr*, 3 juin.
103. Euronews (2015), [Captagon: the so-called 'super' stimulant 'used in Syria'](#) », sujet télévisé, *Euronews* (en anglais), Youtube, 26 novembre.
104. Todd B. (2015), [Are jihadists using powerful drug?](#) », sujet télévisé, *CNN*, Youtube, 20 novembre. (voir aussi : <http://edition.cnn.com/videos/world/2015/11/20/isis-drug-use-amphetamines-captagon-todd-dnt-tsr.cnn>)
105. OFDT (2017), [Le Point SINTES](#), n° 3.
106. EMCDDA (2017), [Amphetamine drug profile](#).
107. Technikart (2016), [Philippe Sollers : "Avec le captagon, pas de dérive rêveuse"](#) », *Technikart*, n°197, décembre/janvier. (voir aussi : <http://www.philippesollers.net/captagon.html>)
108. Rédaction d'Allodocteurs.fr (2015), [Le captagon, la drogue des djihadistes](#) », *France info*, 3 juillet (mis à jour le 19 novembre).
109. Greenhill S. et Sinmaz E. (2015), [Sunbed gunman was high on COCAINE](#) », *Daily Mail*, 30 juin.
110. Branquart V. (2015), [Captagon, la "drogue des jihadistes" : réalité ou propagande ?](#) », *Les Inrocks*, 20 décembre.
111. Sullum J. (2015), [The Supersoldier Drug That Isn't: Captagon Captures The Imaginations Of Yellow Journalists](#) », *Forbes*, 25 novembre.
112. Bolis A. (2015), [Les djihadistes de l'EI prennent-ils de la drogue avant de commettre des attentats ?](#) », *Le Monde*, 21 novembre.

113. RTS (2015), « [La drogue "Captagon" très prisée par les combattants de tous bords](#) », sujet radiodiffusé, *Radio Télévision Suisse*, 24 novembre.
114. BBC (2017), « ['Jihad pills' found by Dutch and Italian police](#) », *British Broadcasting Corporation*, 10 mai.
115. Associated Press (2017), « [Dutch police discover large quantity of synthetic drugs](#) », *The Associated Press*, 10 mai.
116. Peters B. (2015), « [Captagon - Droge des Krieges](#) », *Süddeutsche Zeitung*, 27 novembre.
117. N-TV (2016), « [Dschihadisten-Droge in Piräus abgefangen](#) », *N-TV*, 3 juin.
118. RTP (2016), [Captagon, A anfetamina dos Jihadistas](#), film documentaire, *Rádio e Televisão de Portugal*, Youtube, 12 mai.
119. Ganhão M. (2015), « [Captagon, a droga dos jihadistas](#) », *Expresso*, 19 novembre.
120. Nisa A. (2015), « [Captagon: a química da jihad?](#) », *Público*, 27 novembre.
121. Hernández Velasco I. (2015), « [Los terroristas podrían haberse inyectado Captagon, 'la droga de los yihadistas'](#) », *El Mundo*, 19 novembre.
122. Aveline P. (2015); « [Le Captagon, drogue du jihad](#) », *BFMTV*, 19 novembre.
123. Medin J. (2015), « [Exclusive: Video Shows Cocaine Allegedly Found at Home of Islamic State Leader](#) », *Vice News*, 6 janvier.
124. Manero E. (2002), *L'autre, le même et le bestiaire : Les représentations stratégiques du nationalisme argentin, ruptures et continuités dans le désordre global*, L'Harmattan, Paris.
125. Denis C. (2014), « [L'État islamique en cartes](#) », *Les clés du Moyen-Orient*, 11 novembre.
126. Lewis R. (2001), *Les Assassins. Terrorisme et politique dans l'Islam médiéval*, Éditions Complexe, Bruxelles, 2001 (première édition en anglais : 1967).
127. UNODC (2017), [Afghanistan Synthetic Drugs Situation Assessment](#), UNODC Global SMART Programme, United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna.
128. Elkashef A. et al (2013), « [A profile of patients with substance use disorders and treatment outcomes: A 10-year retrospective study from the National Rehabilitation Center](#) », *International Journal of Prevention and Treatment of Substance Use Disorders*, Vol. 1, n° 1, pp. 62-75.
129. UNODC (2016), [World Drug Report 2016. Methodology Report](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.
130. UNODC (2016), [World Drug Report 2016](#), United Nations Office on Drugs and Crime, New York.

131. L'Orient le jour (2015), « [Saisie record de drogue à l'aéroport de Beyrouth, un prince saoudien impliqué](#) », *L'Orient le jour*, 26 octobre.

132. Stephan L. (2015), « [Les frasques d'un prince saoudien font sensation à Beyrouth](#) », *Le Monde*, 29 octobre.

133. BBC (2015), « [Lebanon charges Saudi prince with drug smuggling](#) », *BBC News*, 2 novembre.

Qu'est-ce que le captagon ? Quelles relations entretient le captagon qui circule actuellement sur les marchés des drogues de la péninsule Arabique avec le Captagon[®], médicament psychotrope placé sous contrôle international dans les années 1980 ? Comment l'offre de ce stupéfiant est-elle structurée ? Où est-il produit ? Par quels groupes de criminalité organisée ? Les terroristes de l'État islamique en consomment-ils avant de passer à l'acte ?

Même si le captagon défraie régulièrement la chronique médiatique ces dernières années, le sujet reste souvent source de confusions et objet de spéculations plus ou moins fantaisistes. Ce rapport, qui développe l'analyse d'un numéro de *Drogues, enjeux internationaux*, écrit par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) pour l'OFDT, s'emploie à apporter des réponses et à formuler des hypothèses sur les pans de la problématique moins bien renseignés.

À partir d'un important travail de terrain au Liban et l'analyse d'une volumineuse documentation, la prétendue « drogue des terroristes » est mise à l'épreuve des faits pour un état des lieux d'autant plus utile qu'il est raisonné et dépassionné.

**OFDT - 3 avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex**

www.ofdt.fr